

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
Un an	6 mois	La ligne.....500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F
Mali20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe.....38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Frais d'expédition.....13.000 F			

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

LOIS-DECRETS

03 septembre 2025 Loi n°2025-047 portant loi organique fixant le nombre des membres du Gouvernement.....**p.1323**

18 novembre 2025 Loi n°2025-049 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-028/PT-RM du 03 octobre 2025 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé le 26 juin 2025, à Bamako et à Riyad, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Arabe pour le Développement économique en Afrique, pour l'augmentation du capital social du Fonds de Solidarité africain.....**p.1323**

18 novembre 2025 Loi n°2025-050 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-026/PT-RM du 13 août 2025 portant création de la Direction nationale de la Protection judiciaire des Enfants.....**p.1324**

Loi n°2025-051 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-029/PT-RM du 03 octobre 2025 portant modification de la Loi n°2016-031 du 7 juillet 2016 portant Statut des Fonctionnaires du Cadre de la Surveillance des Services pénitentiaires et de l'Education surveillée.....**p.1324**

Loi n°2025-052 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-030/PT-RM du 03 octobre 2025 portant modification de l'Ordonnance n°2014-018/P-RM du 3 octobre 2014 portant création de la Direction générale du Contentieux de l'Etat (DGCE).....**p.1324**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

18 novembre 2025 Loi n°2025-053 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-024/PT-RM du 25 juillet 2025 autorisant la ratification de l'Accord de prêt signé à Bamako, le 20 février 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds africain de Développement (FAD), relatif au financement du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS).....p.1324

Loi n°2025-054 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-025/PT-RM du 31 juillet 2025 autorisant la ratification de l'Accord de financement du Projet d'Amélioration de la Connectivité et de la Résilience des Infrastructures routières (PACRIR MALI), signé à Bamako, le 21 juillet 2025, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement....p.1325

Loi n°2025-055 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-027/PT-RM du 29 août 2025 portant modification de l'Ordonnance n°2022-005/PT-RM du 22 février 2022 portant création de l'Agence nationale d'Evaluation et d'Accréditation des Etablissements de Santé.....p.1325

17 octobre 2025 Décret n°2025-0706/PM-RM portant abrogation partielle du Décret n°2024-0709/PM-RM du 05 décembre 2024 portant nomination de Conseillers techniques au Cabinet du Premier ministre.....p.1325

22 octobre 2025 Décret n°2025-0707/PT-RM portant nomination du Directeur de la Sécurité militaire.....p.1325

Décret n°2025-0708/PT-RM portant nomination du Chef d'Etat-major général adjoint des Armées.....p.1326

Décret n°2025-0709/PT-RM portant nomination du Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre.....p.1327

29 octobre 2025 Décret n°2025-0721/PT-RM portant nomination du Directeur général adjoint de la Protection civile.....p.1327

Décret n°2025-0722/PT-RM portant nomination du Directeur général du Centre national de Promotion du Volontariat au Mali.....p.1328

29 octobre 2025 Décret n°2025-0723/PT-RM portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille...p.1329

Décret n°2025-0724/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme.....p.1329

Décret n°2025-0725/PT-RM portant nomination de Conseillers techniques au Secrétariat général du Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.....p.1330

Décret n°2025-0726/PT-RM portant nomination de Conseillers techniques au Secrétariat général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.....p.1330

Décret n°2025-0727/PT-RM portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics.....p.1331

29 octobre 2025 Décret n°2025-0728/PT-RM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Mali Airlines-SA.....p.1332

Décret n°2025-0729/PT-RM portant nomination de l'Ambassadeur du Mali à Luanda (République d'Angola).....p.1333

Décret n°2025-0730/PT-RM fixant le prix du carnet de passeport et des timbres y afférents.....p.1333

Décret n°2025-0731/PT-RM déclarant Pupilles de la Nation en République du Mali.....p.1334

Décret n°2025-0732/PT-RM fixant les taux en matière d'impôt spécial sur certains produits (ISCP).....p.1350

31 octobre 2025 Décret n°2025-0739/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.1355

Décret n°2025-0740/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.1355

05 novembre 2025 Décret n°2025-0741/PM-RM portant nomination du Chef de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.....p.1355

Décret n°2025-0742/PM-RM portant nomination de Cadres à la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.....p.1356

07 novembre 2025 Décret n°2025-0744/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.1356

Décret n°2025-0745/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.1357

Décret n°2025-0746/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.1357

Décret n°2025-0747/PT-RM portant mise à la retraite de Magistrats.....p.1357

11 novembre 2025 Décret n°2025-0751/PT-RM portant nomination du Conseiller consulaire à l'Ambassade du Mali au Caire.....p.1358

Décret n°2025-0752/PT-RM portant nomination du Conseiller consulaire à l'Ambassade du Mali à Beijing.....p.1359

Décret n°2025-0753/PT-RM portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires.....p.1359

Décret n°2025-0754/PT-RM portant nomination du Directeur général du Centre national de la Cinématographie du Mali.....p.1360

12 novembre 2025 Décret n°2025-0755/PM-RM portant nomination du Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la Jeunesse.....p.1360

Annonces et communications.....p.1361

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOIS

LOI N°2025-047 DU 03 SEPTEMBRE 2025 PORTANT LOI ORGANIQUE FIXANT LE NOMBRE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 05 décembre 2024,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Arrêt n°2025-09/CC de la Cour constitutionnelle, en date du 25 août 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article unique : Le nombre des membres du Gouvernement est fixé à trente (30) au maximum.

Bamako, le 03 septembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

LOI N°2025-049 DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-028/PT-RM DU 03 OCTOBRE 2025 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE LE 26 JUIN 2025, A BAMAKO ET A RIYAD, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE, POUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-028/PT-RM du 03 octobre 2025 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé le 26 juin 2025, à Bamako et à Riyad, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Arabe pour le Développement économique en Afrique, pour l'augmentation du capital social du Fonds de Solidarité africain.

Bamako, le 18 novembre 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

LOI N°2025-050 DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-026/
PT-RM DU 13 AOÛT 2025 PORTANT CREATION DE
LA DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DES ENFANTS

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté,
en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-026/
PT-RM du 13 août 2025 portant création de la Direction
nationale de la Protection judiciaire des Enfants.

Bamako, le 18 novembre 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

LOI N°2025-051 DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-029/
PT-RM DU 03 OCTOBRE 2025 PORTANT MODIFICATION
DE LA LOI N°2016-031 DU 7 JUILLET 2016 PORTANT
STATUT DES FONCTIONNAIRES DU CADRE DE LA
SURVEILLANCE DES SERVICES PENITENTIAIRES ET
DE L'EDUCATION SURVEILLEE

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté,
en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-029/
PT-RM du 03 octobre 2025 portant modification de la Loi
n°2016-031 du 7 juillet 2016 portant Statut des
Fonctionnaires du Cadre de la Surveillance des Services
pénitentiaires et de l'Education surveillée.

Bamako, le 18 novembre 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

LOI N°2025-052 DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-030/PT-
RM DU 03 OCTOBRE 2025 PORTANT
MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-018/P-
RM DU 3 OCTOBRE 2014 PORTANT CREATION DE
LA DIRECTION GENERALE DU CONTENTIEUX DE
L'ETAT (DGCE)

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté,
en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-030/
PT-RM du 03 octobre 2025 portant modification de
l'Ordonnance n°2014-018/P-RM du 3 octobre 2014 portant
création de la Direction générale du Contentieux de l'Etat
(DGCE).

Bamako, le 18 novembre 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

LOI N°2025-053 DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-024/
PT-RM DU 25 JUILLET 2025 AUTORISANT LA
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE A
BAMAKO, LE 20 FEVRIER 2023, ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI
ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(FAD), RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET
2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET
NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2-P2RS)

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté,
en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-024/
PT-RM du 25 juillet 2025 autorisant la ratification de
l'Accord de prêt signé à Bamako, le 20 février 2023, entre
le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds
africain de Développement (FAD), relatif au financement
du Projet 2 du Programme de Renforcement de la
Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au
Sahel (P2-P2RS).

Bamako, le 18 novembre 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

DECRETS

LOI N°2025-054 DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-025/PT-RM DU 31 JUILLET 2025 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE ET DE LA RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES (PACRIR MALI), SIGNE A BAMAKO, LE 21 JUILLET 2025, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-025/PT-RM du 31 juillet 2025 autorisant la ratification de l'Accord de financement du Projet d'Amélioration de la Connectivité et de la Résilience des Infrastructures routières (PACRIR MALI), signé à Bamako, le 21 juillet 2025, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

LOI N°2025-055 DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-027/PT-RM DU 29 AOUT 2025 PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-005/PT-RM DU 22 FEVRIER 2022 PORTANT CREATION DE L'AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ACCREDITATION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-027/PT-RM du 29 août 2025 portant modification de l'Ordonnance n°2022-005/PT-RM du 22 février 2022 portant création de l'Agence nationale d'Evaluation et d'Accréditation des Etablissements de Santé.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0706/PM-RM DU 17 OCTOBRE 2025 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2024-0709/PM-RM DU 05 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2025-0195/PM-RM du 14 mars 2025 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2024-0709/PM-RM du 05 décembre 2024 portant nomination de Conseillers techniques au Cabinet du Premier ministre, en ce qui concerne Monsieur **Mamadou COULIBALY**, N°Mle 0145-083.S, Ingénieur de la Statistique, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 octobre 2025

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

DECRET N°2025-0707/PT-RM DU 22 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA SECURITE MILITAIRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°95-038 du 20 avril 1995 portant création de la Direction de la Sécurité militaire ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2022-0529/PT-RM du 05 septembre 2022 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction de la Sécurité militaire ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2025-0070/PT-RM du 03 février 2025 fixant les intérim des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Brigade **Sambou Minkoro DIAKITE**, de la Gendarmerie nationale, est nommé **Directeur** de la Sécurité militaire.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2023-0075/PT-RM du 09 février 2023 portant nomination du Colonel-major **Nouhoum OUATTARA**, de la Garde nationale du Mali, **Directeur** de la Sécurité militaire, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Industrie et du Commerce,
ministre de l'Economie et des Finances par intérim,
Moussa Alassane DIALLO**

DECRET N°2025-0708/PT-RM DU 22 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL ADJOINT DES ARMEES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2025-0070/PT-RM du 03 février 2025 fixant les intérim des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Brigade **Elisée Jean DAO** est nommé Chef d'Etat-major général adjoint des Armées.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2023-0646/PT-RM du 1er novembre 2023 portant nomination du Général de Brigade **Kéba SANGARE**, Chef d'Etat-major général adjoint des Armées, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Industrie et du Commerce,
ministre de l'Economie et des Finances par intérim,
Moussa Alassane DIALLO**

**DECRET N°2025-0709/PT-RM DU 22 OCTOBRE
2025 PORTANT NOMINATION DU CHEF D'ETAT-
MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création
de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023,
modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2019-001/P-RM du 04 mars 2019
portant création de l'Armée de Terre ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017,
modifié, fixant l'organisation et les modalités de
fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2019-0132/P-RM du 04 mars 2019 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de
l'Armée de Terre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2025-0070/PT-RM du 03 février 2025 fixant
les intérim des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Brigade **Toumani KONE** est
nommé **Chef d'Etat-major** de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2023-
0072/PT-RM du 09 février 2023 portant nomination du
Général de Brigade **Harouna SAMAKE**, **Chef d'Etat-
major** de l'Armée de Terre, sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 22 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Industrie et du Commerce,
ministre de l'Economie et des Finances par intérim,
Moussa Alassane DIALLO**

**DECRET N°2025-0721/PT-RM DU 29 OCTOBRE
2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERALADJOINT DE LA PROTECTION CIVILE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu La Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2015-002 du 30 janvier 2015 portant Statut
des fonctionnaires de la Protection civile ;

Vu l'Ordonnance n°98-026/P-RM du 25 août 1998,
modifiée, portant création de la Direction générale de la
Protection civile ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2025-0050/PT-RM du 13 janvier 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de la Protection civile ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Sapeur-pompier **Bakary DAO** est nommé **Directeur général adjoint** de la Protection civile.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2021-0945/PT-RM du 24 décembre 2021 portant nomination du Colonel Sapeur-pompier **Dramane DIALLO**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0722/PT-RM DU 29 OCTOBRE
2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE
PROMOTION DU VOLONTARIAT AU MALI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2011-052 du 28 juillet 2011 portant création du Centre national de Promotion du Volontariat au Mali ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2011-579/P-RM du 13 septembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre national de Promotion du Volontariat au Mali ;

Vu le Décret n°2014-0104/P-RM du 20 février 2014 fixant les modalités d'application de la Loi n°2011-051 du 20 juillet 2011 portant institution du Volontariat national ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Ousmane Sina DIALLO**, Sociologue, est nommé **Directeur général** du Centre national de Promotion du Volontariat au Mali.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse et des Sports,
chargé de l'Instruction civique et de la
Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0723/PT-RM DU 29 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Fatoumata TERERA**, Communicateur, est nommée **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille,
Madame DIARRA Djénéba SANOGO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0724/PT-RM DU 29 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DE L'ARTISANAT, DE LA CULTURE, DE L'INDUSTRIE HOTELIERE ET DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés, au Cabinet du ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Docteur **Salia MALE**, Directeur de Recherche ;

Chargé de mission :

- Monsieur **Adama KOITE**, Journaliste-communicateur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la Culture,
de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Mamou DAFPE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0725/PT-RM DU 29 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Conseillers techniques** au Secrétariat général du Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration :

- Madame **Mossokoura KONATE**, N°Mle 0119.767-Z, Journaliste et Réalisateur ;

- Docteur **Hamidou TOGO**, N°Mle 0135.14-L, Enseignant-Chercheur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Communication,
de l'Economie numérique et de la
Modernisation de l'Administration,
Alhamdou AG ILYENE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0726/PT-RM DU 29 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Conseillers techniques** au Secrétariat général du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation :

- Monsieur **Mamadou HAIDARA**, N°Mle 937.88-K, Administrateur civil ;

- Monsieur **Djadjé Amadou KEITA**, N°Mle 0145.185-H, Enseignant-Chercheur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0727/PT-RM DU 29 OCTOBRE 2025
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
NATIONAL DE RECHERCHE ET
D'EXPERIMENTATION EN BATIMENT ET TRAVAUX
PUBLICS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°96-015 du 13 février 1996 portant Statut général des Etablissements publics à Caractère scientifique, technologique ou culturel ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 fixant les principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2019-048 du 24 juillet 2019, régissant les laboratoires du bâtiment et des travaux publics ;

Vu la Loi n°2023-046 du 31 août 2023 portant création du Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2023-0506/PT-RM du 12 septembre 2023 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **membres** du Conseil d'Administration du Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics « CNREX-BTP », en qualité de :

1) Au titre des pouvoirs publics :

- Monsieur **Ousmane MARIKO**, représentant du ministre chargé de la Recherche scientifique ;

- Monsieur **Mahamadou SIDIBE**, représentant du ministre chargé des Finances ;

- Madame **Fatoumata Ladji KONE**, représentante du ministre chargé de l'Habitat ;
- Monsieur **Sékou Sallah OMBOTIMBE**, représentant du ministre chargé de l'Industrie ;
- Madame **Fatoumata TOGOLA**, représentante du ministre chargé de la Formation professionnelle ;
- Monsieur **Cheick Oumar DIALLO**, représentant du ministre chargé des Routes.

2) Au titre des usagers :

- Monsieur **Hamidou Mama TRAORE**, représentant de l'Ordre des Ingénieurs Conseil du Mali ;
- Monsieur **Moussa DIARRA**, représentant de l'Ordre des Architectes du Mali ;
- Monsieur **Younoussa DABO**, représentant de l'Organisation patronale des Entrepreneurs de la Construction du Mali.

3) Au titre du personnel :

- Monsieur **Karim COULIBALY**, représentant des travailleurs du Centre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Transports et des
Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0728/PT-RM DU 29 OCTOBRE
2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE
MALI AIRLINES-SA**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) sur le droit des Sociétés commerciales et des Groupes d'Intérêt économique ;

Vu la Loi n°91-057/AN-RM du 20 mars 1991 portant Statut général des Sociétés d'Etat ;

Vu la Loi n°2011-014 du 19 mai 2011, modifiée, portant Code de l'Aviation civile ;

Vu l'Ordonnance n°91-014/P-CTSP du 18 mai 1991, modifiée, fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à Caractère industriel et commercial et des Sociétés d'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°2024-009/PT-RM du 13 août 2024 portant création de la Société Mali Airlines-SA, ratifiée par la Loi n°2024-025 du 11 décembre 2024 ;

Vu le Décret n°2024-0470/PT-RM du 16 août 2024 portant approbation des Statuts de la Société Mali Airlines-SA ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées **membres** du Conseil d'Administration de la Société Mali Airlines-SA, les personnes ci-après :

- Monsieur **Mamadou CAMARA**, Ministère des Transports et des Infrastructures ;
- Monsieur **Diakaridia DEMBELE**, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Amadou MAIGA**, Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- Monsieur **Mohamed Moustapha DIALLO**, Aéroports du Mali ;
- Monsieur **Mohamed Hamadi DIALLO**, Agence nationale de l'Aviation civile ;
- Monsieur **Fassery DOUMBIA**, Administrateur indépendant ;
- Colonel-major **Lassana TOGOLA**, Administrateur indépendant.

Articles 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Transports et des
Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**DECRET N°2025-0729/PT-RM DU 29 OCTOBRE 2025
PORTANT NOMINATION DE L'AMBASSADEUR DU
MALI A LUANDA (REPUBLIQUE D'ANGOLA)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de
traitement des personnels occupant certains emplois dans
les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié,
fixant les avantages accordés au personnel diplomatique,
administratif et technique dans les Missions diplomatiques
et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les
attributions des membres du personnel diplomatique et
consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié,
fixant la valeur du point d'indice de traitement des
personnels occupant certains emplois dans les Missions
diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et
indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié,
abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10
septembre 2009 portant répartition des Postes
diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié,
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du
Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant
les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali
(Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Seydou COULIBALY, N°Mle
0112.085-V, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé
Ambassadeur du Mali auprès de la République d'**Angola**,
de la République de **Zambie**, de la République du **Burundi**
et de la République de **Namibie**, avec résidence à **Luanda**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0730/PT-RM DU 29 OCTOBRE
2025 FIXANT LE PRIX DU CARNET DE
PASSEPORT ET DES TIMBRES Y AFFECTES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°06-040 du 11 août 2006 portant institution du
Numéro d'Identification nationale des Personnes physiques
et morales ;

Vu la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code
des personnes et de la famille ;

Vu la Loi n°2013-015 du 21 mai 2013, modifiée, portant protection des données à caractère personnel en République du Mali ;

Vu la Loi n°2024-027 du 13 décembre 2024 portant Code pénal ;

Vu le Décret n°06-442/PM-RM du 18 octobre 2006, modifié, fixant les modalités d'application de la loi portant institution du Numéro d'Identification nationale des Personnes physiques et morales ;

Vu le Décret n°2025-0510/PT-RM 25 juillet 2025 portant institution du passeport national ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le prix du carnet de passeport et des timbres y afférents est fixé ainsi qu'il suit :

- service ordinaire standard : quarante-cinq mille francs (45 000) FCFA ;
- service optionnel premium : quatre-vingt-dix mille francs (90 000) FCFA.

Article 2 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le Décret n°2016-0911/P-RM du 06 décembre 2016 portant fixation du prix du carnet de passeport et des timbres y afférents et de la rémunération de l'entreprise adjudicataire du contrat de concession pour la fourniture d'un système informatisé de production des passeports au Mali.

Article 3 : Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre des Maliens établis à
l'Extérieur et de l'Intégration africaine,
Mossa AG ATTAHER**

**DECRET N°2025-0731/PT-RM DU 29 OCTOBRE
2025 DECLARANT PUPILLES DE LA NATION EN
REPUBLIQUE DU MALI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille ;

Vu la Loi n°2016-058 du 27 décembre 2016 instituant les Pupilles en République du Mali ;

Vu la Loi n°2018-011 du 12 février 2018 portant création de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2017-0751/P-RM du 29 août 2017 fixant les modalités d'application de la loi instituant les Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0198/P-RM du 26 février 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2024-0657 /PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret no2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont déclarés Pupilles de la Nation, les enfants mineurs dont les noms suivent :

1. Abdoul Karim DIAKITE : né le 07 octobre 2011 à Ségou, fils de feu Adama DIAKITE et de Ramatou SOGODOGO, domicilié à Baguinéda, Région de Koulikoro chez sa mère Ramatou SOGODOGO ;

2. Chacka COULIBALY : né le 17 juillet 2022 à Bamako, fils de feu Chacka COULIBALY et de Sakalé SISSOKO, domicilié à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sakalé SISSOKO ;

3. Jogo Mahamane DIALLO : né le 15 novembre 2014 à Bamako, fils de feu Mahamane DIALLO et de Baoumou DIAKITE, domicilié à Sabalibougou, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle Sékou Amadou DIALLO ;

4. Yoro TOGOLA : né le 31 janvier 2018 à Kati, fils de feu Oumar TOGOLA et de Maimouna COULIBALY, domicilié à Kati-Fouga, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Maimouna COULIBALY ;

5. Fatoumata Oumar TOGOLA : née le 03 décembre 2021 à Bamako, fille de feu Oumar TOGOLA et de Maimouna COULIBALY, domiciliée à Kati-Fouga, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Maimouna COULIBALY ;

6. Kafounè SIDIBE : née le 14 octobre 2010 à Bamako, fille de feu Lassine SIDIBE et de Nafissatou TRAORE, domiciliée au Camp para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Nafissatou TRAORE ;

7. Fatoumata KONATE : née le 12 janvier 2013 à Kati, fille de feu Drissa KONATE et de Aichata TAMBOURA, domiciliée à Kati-Koko, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez son oncle paternel Soumaila KONATE ;

8. Saba KONATE : né le 20 février 2017 à Kati, fils de Feu Drissa KONATE et de Aichata TAMBOURA, domicilié à Kati-Koko, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez son oncle paternel Soumaila KONATE ;

9. Ali KONATE : né le 18 mars 2019 à Kati, fils de feu Drissa KONATE et de Aichata TAMBOURA, domicilié à Kati-Koko, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez son oncle paternel Soumaila KONATE ;

10. Mariam WALET ALBACHER : née le 24 mai 2011 à Kidal, fille de feu Albacher AG ALMOUNER et de Nasroune MOUDA, domiciliée à Sirakoro Meguetana, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Nasroune MOUDA ;

11. Alhadji AG ALBACHER : né le 05 mai 2018 à Gao, fils de feu Albacher AG ALMOUNER et de Nasroune MOUDA, domicilié à Sirakoro Meguetana, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Nasroune MOUDA ;

12. Kassim TOURE : né le 10 octobre 2015 à Bamako, fils de feu Bengaly TOURE et de Aminata DIARRA, domicilié à Baguinéda, Région de Koulikoro, chez sa mère Aminata DIARRA ;

13. Mahamane TOURE : né le 05 janvier 2017 à Bamako, fils de feu Bengaly TOURE et de Aminata DIARRA, domicilié à Baguinéda, Région de Koulikoro, chez sa mère Aminata DIARRA ;

14. Korotoumou Mohamed Lamine KANE : née le 01 octobre 2016 à Bamako, fille de feu Mamadou Pierre KANE et de Djara CAMARA, domiciliée à Magnambougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djara CAMARA ;

15. M'Bamoussa Mohamed Lamine KANE : née le 21 novembre 2018 à Bamako, fille de feu Mamadou Pierre KANE et de Djara CAMARA, domiciliée à Magnambougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djara CAMARA ;

16. Salif TRAORE : né le 16 juillet 2016 à Kati, fils de feu Mamadou TRAORE et de Mariam WALLET ABOUBACRINE, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam WALLET ABOUBACRINE ;

17. Fadjimba TRAORE : né le 01 décembre 2017 à Kati, fils de feu Mamadou TRAORE et de Mariam WALLET ABOUBACRINE, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam WALLET ABOUBACRINE ;

18. Aboubacrine TRAORE : né le 22 novembre 2019 à Kati, fils de feu Mamadou TRAORE et de Mariam WALLET ABOUBACRINE, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam WALLET ABOUBACRINE ;

19. Doucourou DIARRA : née le 02 avril 2020 à N'Tonimba, fille de feu Madou DIARRA et de Noelle DOUMBIA, domiciliée à Kati-Malibougou, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Noelle DOUMBIA ;

20. Setou DIARRA : née le 15 août 2023 à N'Tonimba, fille de feu Madou DIARRA et de Noelle DOUMBIA, domiciliée à Kati-Malibougou, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Noelle DOUMBIA ;

21. Djouroukoro MARIKO : né le 08 octobre 2012 à Bamako, fils de feu Alassane MARIKO et de Tenin DOUMBIA, domicilié à Tominkorobougou, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Tenin DOUMBIA ;

22. Doussou MARIKO : née le 19 septembre 2017 à Bamako, fille de feu Alassane MARIKO et de Tenin DOUMBIA, domiciliée à Tominkorobougou, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Tenin DOUMBIA ;

23. Maïmoune WALET ALMAHMOUD : née le 01 juillet 2011 à Gossi, fille de feu Almahmoud AG KAMECH et de Fadima WALET MAHMOUD, domiciliée à Gao cité perdue, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fadima WALET MAHMOUD ;

24. Fatma WALET ALMAHMOUD : née le 28 juillet 2013 à Sévaré, fille de feu Almahmoud AG KAMECH et de Fadima WALET MAHMOUD, domiciliée à Gao cité perdue, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fadima WALET MAHMOUD ;

25. Hadijitou WALET ALMAHMOUD : née le 22 juillet 2020 à Gao, fille de feu Almahmoud AG KAMECH et de Fadima WALET MAHMOUD, domiciliée à Gao cité perdue, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fadima WALET MAHMOUD ;

26. Abdoulaye DIAKITE : né le 20 octobre 2022 à Bamako, fils de feu Abdoulaye DIAKITE et de Aminata COULIBALY, domicilié à Niamakoro, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa grand-mère paternelle Raki TRAORE ;

27. Sirama CISSE : né le 04 juillet 2013 à Bamako, fils de feu Modibo CISSE et de Assitan FOFANA, domicilié à Dialakorodji, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Assitan FOFANA ;

28. Fatoumata CISSE : née le 13 mars 2016 à Bamako, fille de feu Modibo CISSE et de Assitan FOFANA, domiciliée à Dialakorodji, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Assitan FOFANA ;

29. Seydou B CISSE : né le 09 octobre 2019 à Bamako, fils de feu Modibo CISSE et de Assitan FOFANA, domicilié à Dialakorodji, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Assitan FOFANA ;

30. Aboubacar CISSE : né le 23 janvier 2023 à Bamako, fils de feu Modibo CISSE et de Assitan FOFANA, domicilié à Dialakorodji, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Assitan FOFANA ;

31. Nantenin TRAORE : née le 15 avril 2011 à Sévaré, fille de feu Broulaye TRAORE et de Soualou SAMAKE, domiciliée à Médine, Commune de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Soualou SAMAKE ;

32. Téréna COULIBALY : née le 19 octobre 2018 à Bamako, fille de feu Moussa COULIBALY et de Aminata Diandza DJOUKOU, domiciliée à Sirakoro Plateau, Région de Koulikoro, chez sa mère Aminata Diandza DJOUKOU ;

33. Ibrahim Moussa COULIBALY : né le 16 mars 2021 à Bamako, fils de feu Moussa COULIBALY et de Aminata Diandza DJOUKOU, domicilié à Sirakoro Plateau, Région de Koulikoro, chez sa mère Aminata Diandza DJOUKOU ;

34. Mohamed Boubacar HAIDARA : né le 10 mai 2015 à Ménaka, fils de feu Boubacar M. HAIDARA et de Mariam Moussa CAMARA, domicilié à Gao, 7ème quartier, Commune urbaine de Gao, chez sa tante paternelle Raby HAFAZAZI ;

35. Seydou Boubacar HAIDARA : né le 02 janvier 2019 à Ménaka, fils de feu Boubacar M. HAIDARA et de Mariam Moussa CAMARA, domicilié à Gao, 7ème quartier, Commune urbaine de Gao, chez sa tante paternelle Raby HAFAZAZI ;

36. Mamadou KEITA : né le 12 février 2015 à Tombouctou, fils de feu Madani KEITA et de Fatma MINT DEIMANI, domicilié à Kati-Sananfara, Commune de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatma MINT DEIMANI ;

37. Oumar KEITA : né le 19 novembre 2017 à Tombouctou, fils de feu Madani KEITA et de Fatma MINT DEIMANI, domicilié à Kati-Sananfara, Commune de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatma MINT DEIMANI ;

38. Braïka Madani KEITA : né le 28 septembre 2019 à Kati, fils de feu Madani KEITA et de Fatma MINT DEIMANI, domicilié à Kati-Sananfara, Commune de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatma MINT DEIMANI ;

39. Fatoumata Dicko KEITA : née le 14 juillet 2022 à Tombouctou, fille de feu Madani KEITA et de Fatma MINT DEIMANI, domiciliée à Kati-Sananfara, Commune de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatma MINT DEIMANI ;

40. Aichata DIARRA : née le 09 juin 2018 à Kati, fille de feu Seydou DIARRA et de Mariam COULIBALY, domiciliée à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam COULIBALY ;

41. Demba SYLLA : né le 10 mai 2009 à Bamako, fils de feu Cheick Hamala SYLLA et de Fatoumata COULIBALY, domicilié à Niamakoro-Koko, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

42. Abdoulaye Badou SYLLA : né le 29 juillet 2014 à Bamako, fils de feu Cheick Hamala SYLLA et de Fatoumata COULIBALY, domicilié à Niamakoro-Koko, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

43. Maimouna SYLLA : née le 27 mars 2016 à Bamako, fille de feu Cheick Hamala SYLLA et de Fatoumata COULIBALY, domiciliée à Niamakoro-Koko, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

44. Aïcha SYLLA : née le 23 juin 2019 à Bamako, fille de feu Cheick Hamala SYLLA et de Fatoumata COULIBALY, domiciliée à Niamakoro-Koko, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

45. Nana KONE : née le 14 octobre 2012 à Dialakorodji, fille de feu Hamidou KONE et de Daho DIAO, domiciliée à Sirakoro, Région de Ségou, chez sa mère Daho DIAO ;

46. Ibrahim Amidou KONE : né le 29 juillet 2014 à Ségou, fils de feu Hamidou KONE et de Daho DIAO, domicilié à Sirakoro, Région de Ségou, chez sa mère Daho DIAO ;

47. Ali Amidou KONE : né le 14 mai 2016 à Ségou, fils de feu Hamidou KONE et de Daho DIAO, domicilié à Sirakoro, Région de Ségou, chez sa mère Daho DIAO ;

48. Bakary Amidou KONE : né le 15 novembre 2021 à Sikasso, fils de feu Hamidou KONE et de Daho DIAO, domicilié à Sirakoro, Région de Ségou, chez sa mère Daho DIAO ;

49. Hamadoun Amadou DICKO : né le 27 mai 2013 à Kolondiéba, fils de feu Amadou Hamadoun DICKO et de Lalla Alassane TOURE, domicilié à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Lalla Alassane TOURE ;

50. Fatoumata Amadou DICKO : née le 03 mars 2016 à Kolondiéba, fille de feu Amadou Hamadoun DICKO et de Lalla Alassane TOURE, domiciliée à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Lalla Alassane TOURE ;

51. Djènèba Amadou DICKO : née le 13 octobre 2018 à Ségou, fille de feu Amadou Hamadoun DICKO et de Lalla Alassane TOURE, domiciliée à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Lalla Alassane TOURE ;

52. Fanta KONE : née le 03 mars 2010 à Gao, fille de feu Lassana KONE et de Aichata KONATE, domiciliée à N'Tabacoro village, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aichata KONATE ;

53. Nouhoum KONE : né le 09 novembre 2012 à Bamako, fils de feu Lassana KONE et de Aichata KONATE, domicilié à N'Tabacoro village, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aichata KONATE ;

54. Sidy Modibo KONE : né le 07 février 2015 à Bamako, fils de feu Lassana KONE et de Aichata KONATE, domicilié à N'Tabacoro village, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aichata KONATE ;

55. Awa KONE : née le 20 novembre 2017 à Bamako, fille de feu Lassana KONE et de Aichata KONATE, domiciliée à N'Tabacoro village, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aichata KONATE ;

56. Kassim DIARRA : né le 18 août 2020 à Kati, fils de feu Siaka DIARRA et de Mah KONATE, domicilié à Kati-Sébénicoro, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mah KONATE ;

57. Bréhima SANOGO : né le 22 juillet 2017 à Bamako, fils de feu Inzan SANOGO et de Djenèba DAO, domicilié à Djikoronni Camp Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djenèba DAO ;

58. Maimouna SANOGO : née le 14 novembre 2019 à Bamako, fille de feu Inzan SANOGO et de Djenèba DAO, domiciliée à Djikoronni Camp Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djenèba DAO ;

59. Fatoumata Zarahou SANOGO : née le 22 août 2021 à Bamako, fille de feu Inzan SANOGO et de Djenèba DAO, domiciliée à Djikoronni Camp Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djenèba DAO ;

60. Rokiatou SANOGO : née le 26 décembre 2022 à Bamako, fille de feu Inzan SANOGO et de Djenèba DAO, domiciliée à Djikoronni Camp Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djenèba DAO ;

61. Mariam Douga Habib CISSOKO : née le 02 mai 2019 à Bamako, fille de feu Douga Habib CISSOKO et de Alimata Ama DIALLO, domiciliée à Kati-Koko Plateau, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Alimata Ama DIALLO ;

62. Sanata SANOGO : née le 05 juillet 2016 à Sénou, fille de feu Issa SANOGO et de Rokia KEITA domiciliée à Sénou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle paternel Issouf SANOGO ;

63. Fatoumata SANOGO : née le 29 janvier 2019 à Bamako, fille de feu Issa SANOGO et de Rokia KEITA domiciliée à Sénou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle paternel Issouf SANOGO ;

64. Oumou Mather SAMAKE : née le 12 juillet 2017 à Kangaré, fille de feu Aboubacar SAMAKE et de Assitan DIAKITE, domiciliée à Yirimadio-Bakorobabougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Assitan DIAKITE ;

65. Mahamadou BARKA : né le 15 juillet 2017 à Gao, fils de feu M'Bara BARKA et de Zeynabou WALET HANKOUROU, domicilié à Gao Camp 2, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Zeynabou WALET HANKOUROU ;

66. Sékou COULIBALY DIT TRAORE : né le 13 février 2011 à Bamako, fils de feu Cheickna Mamadou COULIBALY DIT TRAORE et de Fanta SOGOBA, domicilié à Kalaban Coro, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Mamadou Sékou COULIBALY DIT TRAORE ;

67. Mariam COULIBALY DIT TRAORE : née le 29 août 2013 à Bamako, fille de feu Cheickna Mamadou COULIBALY DIT TRAORE et de Fanta SOGOBA, domiciliée à Kalaban Coro, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Mamadou Sékou COULIBALY DIT TRAORE ;

68. Sitapha COULIBALY DIT TRAORE : né le 18 décembre 2015 à Bamako, fils de feu Cheickna Mamadou COULIBALY dit TRAORE et de Fanta SOGOBA, domicilié à Kalaban Coro, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Mamadou Sékou COULIBALY DIT TRAORE ;

69. Fally KEITA : né le 03 mars 2022 à Kati, fils de feu Ténémakan KEITA et de Djenèba DICKO, domicilié à Kati-Koko, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Djenèba DICKO ;

70. Cheick Tidiane DJIRE : né le 11 octobre 2018 à Bamako, fils de feu Issa DJIRE et de Kadia BALLO, domicilié à Sogoniko, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadia BALLO ;

71. Soungalo Assitan DJIRE : né le 11 octobre 2018 à Bamako, fils de feu Issa DJIRE et de Kadia BALLO, domicilié à Sogoniko, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadia BALLO ;

72. Mariam KEITA : née le 08 octobre 2017 à Sikasso, fille de feu Issa KEITA et de Kadia OUATTARA, domiciliée à Ziemougou, Région de Sikasso, chez son oncle paternel Amara KEITA ;

73. Issa KEITA : né le 10 juillet 2022 à Sikasso, fils de feu Issa KEITA et de Kadia OUATTARA, domicilié à Ziemougou, Région de Sikasso, chez son oncle paternel Amara KEITA ;

74. Alima KONE : née le 27 septembre 2014 à Bamako, fille de feu Sidy KONE et de Fatoumata COULIBALY, domiciliée à Sirakoro-Dounfing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

75. Zoumana KONE : né le 11 octobre 2017 à Bamako, fils de feu Sidy KONE et de Fatoumata COULIBALY, domicilié à Sirakoro-Dounfing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

76. Mariam KONE : née le 15 février 2021 à Bamako, fille de feu Sidy KONE et de Fatoumata COULIBALY, domiciliée à Sirakoro-Dounfing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

77. Souleymane DAO : né le 22 juin 2017 à Hèrèmakono, fils de feu Brèma DAO et de Nassarata SOGOBA, domicilié à Kimparana-Koromorosso, Région de San, chez sa mère Nassarata SOGOBA ;

78. Nana KAMATE : née le 18 octobre 2009 à Bamako, fille de feu Jean Berthon KAMATE et de Sitan CAMARA, domiciliée à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sitan CAMARA ;

79. Batoma KAMATE : née le 21 avril 2013 à Bamako, fille de feu Jean Berthon KAMATE et de Sitan CAMARA, domiciliée à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sitan CAMARA ;

80. Saran KAMATE : née le 19 novembre 2015 à Bamako, fille de feu Jean Berthon KAMATE et de Sitan CAMARA, domiciliée à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sitan CAMARA ;

81. Abraham KAMATE : né le 19 novembre 2015 à Bamako, fils de feu Jean Berthon KAMATE et de Sitan CAMARA, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sitan CAMARA ;

82. Zaso KAMATE : né le 28 décembre 2017 à Bamako, fils de feu Jean Berthon KAMATE et de Sitan CAMARA, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sitan CAMARA ;

83. Ousmane Badji KAMATE : né le 30 mars 2019 à Bamako, fils de feu Jean Berthon KAMATE et de Sitan CAMARA, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sitan CAMARA ;

84. Binta TRAORE : née le 06 septembre 2014 à Bamako, fille de feu Mamadou Mondjé TRAORE et de Djénèba MAIGA, domiciliée au 7ème quartier, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Djénèba MAIGA ;

85. Dounanké TRAORE : né le 21 décembre 2016 à Diondiori, fils de feu Mamadou Mondjé TRAORE et de Djénèba MAIGA, domicilié au 7ème quartier, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Djénèba MAIGA ;

86. Amadou TRAORE : né le 25 novembre 2018 à Douentza, fils de feu Mamadou Mondjé TRAORE et de Djénèba MAIGA, domicilié au 7ème quartier, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Djénèba MAIGA ;

87. Ténémakan DOUMBIA : né le 13 octobre 2013 à Asacokana, fils de feu Simbo Ténémakan DOUMBIA et de Fatoumata KONATE, domicilié à Mamaribougou, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KONATE ;

88. Mohamed DOUMBIA : né le 26 octobre 2016 à Bamako, fils de feu Simbo Ténémakan DOUMBIA et de Fatoumata KONATE, domicilié à Mamaribougou, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KONATE ;

89. Tonko Sayon DOUMBIA : née le 31 octobre 2020 à Fana, fille de feu Simbo Ténémakan DOUMBIA et de Fatoumata KONATE, domiciliée à Mamaribougou, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KONATE ;

90. Fatoumata Sama KEITA : née le 26 août 2021 à Bamako, fille de feu Kalifa KEITA et de Aminata SIDIBE, domiciliée à Sévaré, Commune urbaine de Mopti, Région de Mopti, chez sa mère Aminata SIDIBE ;

91. Mariama Mamadou MAIGA : née le 21 février 2024 à Gao, fille de feu Mamadou Moussa MAIGA et de Fadimata Abdoulaye, domiciliée à Banankabougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Moussa Zarawi MAIGA ;

92. Sékou TOGO : né le 30 juin 2017 à Tendely, fils de feu Amadou TOGO et de Teddy TOGO, domicilié à Moribougou, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa grand-mère paternelle Fatoumata POUDIOUGOU ;

93. Badji TOGO : né le 25 août 2019 à Sikasso, fils de feu Amadou TOGO et de Hawa DIALLO, domicilié à Moribougou, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa grand-mère paternelle Fatoumata POUDIOUGOU ;

94. Mohamed SIDIBE : né le 15 avril 2009 à Bamako, fils de feu Aliou Daouda SIDIBE et de Kadiatou DIARRA, domicilié à Djikoron Camp Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadiatou DIARRA ;

95. Issiaka SIDIBE : né le 03 décembre 2016 à Bamako, fils de feu Aliou Daouda SIDIBE et de Kadiatou DIARRA, domicilié à Djikoron Camp Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadiatou DIARRA ;

96. Abdoul Karim SIDIBE : né le 23 juillet 2022 à Bamako, fils de feu Aliou Daouda SIDIBE et de Kadiatou DIARRA, domicilié à Djikoron Camp Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadiatou DIARRA ;

97. Souleymane SIDIBE : né le 25 mai 2012 à Bamako, fils de feu Mamadou SIDIBE et de Djénèba OUOLOGUEM, domicilié à Sokorodji, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djénèba OUOLOGUEM ;

98. Diakaridia SIDIBE : né le 12 novembre 2016 à Bamako, fils de feu Mamadou SIDIBE et de Djénèba OUOLOGUEM, domicilié à Sokorodji, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djénèba OUOLOGUEM ;

99. Fatoumata SIDIBE : née le 12 novembre 2016 à Bamako, fille de feu Mamadou SIDIBE et de Djénèba OUOLOGUEM, domiciliée à Sokorodji, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djénèba OUOLOGUEM ;

100. Koudédia SIDIBE : née le 30 septembre 2021 à Bamako, fille de feu Mamadou SIDIBE et de Djénèba OUOLOGUEM, domiciliée à Sokorodji, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djénèba OUOLOGUEM ;

101. Mohamadou SIDIBE : né le 21 octobre 2023 à Bamako, fils de feu Mamadou SIDIBE et de Djénèba OUOLOGUEM, domicilié à Sokorodji, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djénèba OUOLOGUEM ;

102. Filifing BARRY : né le 23 mars 2013 à Kénièba, fils de feu Ousmane BARRY et de Kadiatou KEITA, domicilié à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle maternel Makan KEITA ;

103. Salia BARRY : né le 19 décembre 2017 à Bamako, fils de feu Ousmane BARRY et de Djénèba TRAORE, domicilié à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle maternel Makan KEITA ;

104. Bakary DIARRA : né le 07 août 2022 à Kati, fils de feu Aliou DIARRA et de Banandina Mounkoro, domicilié à Konobougou, Cercle de Barouéli, Région de Ségou, chez son grand-père paternel Monzon DIARRA ;

105. Modibo TRAORE : né le 29 mai 2013 à Ségou, fils de feu Mohamed Lamine TRAORE et de Haïné COULIBALY, domicilié à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Haïné COULIBALY ;

106. Aliou TRAORE : né le 19 février 2017 à Ségou, fils de feu Mohamed Lamine TRAORE et de Haïné COULIBALY, domicilié à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Haïné COULIBALY ;

107. Fatoumata TRAORE : née le 10 janvier 2019 à Sébougou, fille de feu Mohamed Lamine TRAORE et de Haïné COULIBALY, domiciliée à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Haïné COULIBALY ;

108. Kadaoune TRAORE : née le 12 février 2022 à Sébougou, fille de feu Mohamed Lamine TRAORE et de Haïné COULIBALY, domiciliée à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Haïné COULIBALY ;

109. Souleymane DIAKITE : né le 10 janvier 2015 à Sébékoro, fils de feu Mane DIAKITE et de N'Badiala KONE, domicilié à Sébékoro Sougouda, Cercle de Sébékoro, Région de Kita, chez son oncle paternel Daouda DIAKITE ;

110. Mohamadou Lamine DIAKITE : né le 01 janvier 2017 à Yanfolila, fils de feu Mane DIAKITE et de Rokia BAGAYOGO, domicilié à Sébékoro Sougouda, Cercle de Sébékoro, Région de Kita, chez son oncle paternel Daouda DIAKITE ;

111. Mahamadou DIAKITE : né le 02 novembre 2021 à Bamako, fils de feu Mane DIAKITE et de Ramatoulaye SALL, domicilié à Sébékoro Sougouda, Cercle de Sébékoro, Région de Kita, chez son oncle paternel Daouda DIAKITE ;

112. Adama COULIBALY : né le 06 novembre 2022 à M'Piébougou, fils de feu Martin COULIBALY et de Salimata DIARRA, domicilié à Kati-Malibougou, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Arahama DIARRA ;

113. Fatoumata COULIBALY : née le 01 février 2022 à M'Piébougou, fille de feu Martin COULIBALY et de Marie Madeleine KAMATE, domiciliée à Kati-Malibougou, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Arahama DIARRA ;

114. Abdoul BAMBA : né le 12 mars 2011 à Kati-Koko, fils de feu Madou BAMBA et de Marie Madeleine DIARRA, domicilié à Nièna, Cercle de Sikasso, Région de Sikasso, chez son oncle paternel Aliyou BAMBA ;

115. Biya DEMBELE : né le 25 avril 2014 à Sikasso, fils de feu Kefassan DEMBELE et de Catherine KAMATE, domicilié à Sanoubougou I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Catherine KAMATE ;

116. Aminata Marie DEMBELE : née le 16 novembre 2016 à Sikasso, fille de feu Kefassan DEMBELE et de Catherine KAMATE, domiciliée à Sanoubougou I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Catherine KAMATE ;

117. Kefassan DEMBELE : né le 28 octobre 2021 à Sikasso, fils de feu Kefassan DEMBELE et de Catherine KAMATE, domicilié à Sanoubougou I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Catherine KAMATE ;

118. Tatibakat WALET AHMEDOU : née le 30 janvier 2010 à Talatayr, fille de feu Ahmédou AG HAMANI et de Hadijatou WALLET ALMOUNER, domiciliée à Sossokoira, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez son oncle paternel Adam AG HAMANINE ;

119. Killy WALET SIDIAMAR : née le 12 janvier 2020 à Gao, fille de feu Sidi Amar AG EZAGUI et de Hawa Abdoulaye TOURE, domiciliée à Gao-Château, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Hawa Abdoulaye TOURE ;

120. Assitan COULIBALY : née le 24 février 2012 à Kati, fille de feu Mohamed Thiécoura COULIBALY et de Lalla KANE, domiciliée à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Lalla KANE ;

121. Assétou COULIBALY : née le 28 mai 2018 à Kati, fille de feu Mohamed Thiécoura COULIBALY et de Lalla KANE, domiciliée à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Lalla KANE ;

122. Souleymane COULIBALY : né le 03 mai 2018 à Tandiana, fils de feu Mohamed Thiécoura COULIBALY et de Sétou SACKO, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa marâtre Lalla KANE ;

123. Rokia KANOUTE : née le 14 avril 2022 à Kita, fille de feu El Hadji Sanou KANOUTE et de Aminata SIBY, domiciliée à Yirimadio 1008 logements, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Adama KANOUTE ;

124. Toumani TRAORE : né le 22 décembre 2011 à Ségou, fils de feu Seydou TRAORE et de Sountougouba KEITA, domicilié à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou chez sa mère Sountougouba KEITA ;

125. Massa TRAORE : né le 02 décembre 2012 à Ségou, fils de feu Seydou TRAORE et de Sountougouba KEITA, domicilié à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou chez sa mère Sountougouba KEITA ;

126. Drissa TRAORE : né le 10 septembre 2014 à Ségou, fils de feu Seydou TRAORE et de Sountougouba KEITA, domicilié à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou chez sa mère Sountougouba KEITA ;

127. Youssouf ABDOU : né le 06 juillet 2010 à Mopti, fils de feu Abdou AG HAMA et de Fadimata CISSE, domicilié à Missira, Région de Ségou, chez sa mère Fadimata CISSE ;

128. Hama Abdou AGAMA : né le 20 juin 2013 à Ségou, fils de feu Abdou AG HAMA et de Fadimata CISSE, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Fadimata CISSE ;

129. Tinazoun Abdou AGAMA : né le 21 février 2017 à Ségou, fils de feu Abdou AG HAMA et de Fadimata CISSE, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Fadimata CISSE ;

130. Ousmane ABDOU AMA : né le 06 mai 2019 à Ségou, fils de feu Abdou AG HAMA et de Fadimata CISSE, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Fadimata CISSE ;

131. Dian SANGARE : né le 23 janvier 2010 à Ségou, fils de feu Nama SANGARE et de Kadia TRAORE, domicilié au Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Kadia TRAORE ;

132. Fatoumata SANGARE : née le 20 août 2013 à Ségou, fille de feu Nama SANGARE et de Kadia TRAORE, domiciliée au Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Kadia TRAORE ;

133. Assitan SANGARE : née le 29 mars 2021 à Ségou, fille de feu Nama SANGARE et de Kadia TRAORE, domiciliée au Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Kadia TRAORE ;

134. Samba GOITA : né le 14 juin 2012 à Kati, fils de feu Fousseyni GOITA et de Ramata DIARRA, domicilié à Yirimadio-Yorodianbougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Ramata DIARRA ;

135. Ousmane GOITA : né le 12 septembre 2017 à Kati, fils de feu Fousseyni GOITA et de Ramata DIARRA, domicilié à Yirimadio-Yorodianbougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Ramata DIARRA ;

136. Alou GOITA : né le 19 novembre 2020 à Kati, fils de feu Fousseyni GOITA et de Ramata DIARRA, domicilié à Yirimadio-Yorodianbougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Ramata DIARRA ;

137. Seydou GOITA : né le 12 mars 2023 à Bamako, fils de feu Fousseyni GOITA et de Ramata DIARRA, domicilié à Yirimadio-Yorodianbougou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Ramata DIARRA ;

138. Abdoulaye DAO : né le 07 septembre 2015 à Dougouolo, fils de feu Lassine DAO et de Awa DAO, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Awa DAO ;

139. Amadou DAO : né le 15 juillet 2018 à Dougouolo, fils de feu Lassine DAO et de Awa DAO, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Awa DAO ;

140. Mory NIARE : né le 26 mai 2009 à Bamako, fils de feu Diaraba NIARE et de Salimata KEITA, domicilié à Sirakoro Dounfing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Salimata KEITA ;

141. Mohamed DEMBELE : né le 24 avril 2023 à Tingolé, fils de feu Samba DEMBELE et de Bintou DIARRA, domicilié à N'Tabacoro, 7ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Bintou DIARRA ;

142. Bakidian BAMBA : né le 28 août 2015 à Kati, fils de feu Madou BAMBA et de Aminata KAMATE, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Aminata KAMATE ;

143. Sidi Modibo BAMBA : né le 17 novembre 2018 à Kati, fils de feu Madou BAMBA et de Aminata KAMATE, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Aminata KAMATE ;

144. Ali Hamadou POUDIOUGOU : né le 15 mai 2016 à Tombouctou, fils de feu Amadou POUDIOUGOU et de Christiane POUDIOUGOU, domicilié à Lafiabougou-Koko, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Christiane POUDIOUGOU ;

145. Mariam Hamadou POUDIOUGOU : née le 21 novembre 2019 à Sikasso, fille de feu Amadou POUDIOUGOU et de Christiane POUDIOUGOU, domiciliée à Lafiabougou-Koko, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Christiane POUDIOUGOU ;

146. Djènèbou SAMAKE : née le 22 février 2019 à Ouélessébougou, fille de feu Bakary SAMAKE et de Safiatou BOGOLA, domiciliée à Sélingué, Commune rurale de Baya, Région de Bougouni, chez sa mère Safiatou BOGOLA ;

147. Dounantiè SAMAKE : né le 14 août 2021 à Ouélessébougou, fils de feu Bakary SAMAKE et de Safiatou BOGOLA, domicilié à Sélingué, Commune rurale de Baya, Région de Bougouni, chez sa mère Safiatou BOGOLA ;

148. Mohamed CAMARA : né le 08 mars 2018 à Bamako, fils de feu Kabiné CAMARA et de Assétou KEITA, domicilié à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Assétou KEITA ;

149. Kabiné CAMARA : né le 22 septembre 2022 à Bougoudani, fils de feu Kabiné CAMARA et de Assétou KEITA, domicilié à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Assétou KEITA ;

150. Adizatou Issa MAIGA : née le 19 octobre 2018 à Gao, fille de feu Issa Idrissa MAIGA et de Ramatou ATTAHER, domiciliée à Sirakoro-Dounfing, 3ème District de Arrondissement, Bamako, chez son grand-père paternel Idrissa Issa MAIGA ;

151. Awa Issa MAIGA : née le 19 septembre 2020 à Bamako, fille de feu Issa Idrissa MAIGA et de Ramatou Alassane MAIGA, domiciliée à Sirakoro-Dounfing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Idrissa Issa MAIGA ;

152. Baka WALETT TRAORE : née le 27 novembre 2013 à Bamako, fille de feu Mamadou TRAORE et de Assitan BAGAYOKO, domiciliée à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Assitan BAGAYOKO ;

153. Moussa Youssoufou MAIGA : né le 18 août 2015 à Bourem, fils de feu Youssoufou Zakaria MAIGA et de Mariétou SAMAKE, domicilié à Alhado, Cercle de Gourma Rharous, Région de Tombouctou, chez sa marâtre Agaichatou MAIGA ;

154. Samira Youssoufou MAIGA : née le 13 décembre 2018 à Gourma Rharous, fille de feu Youssoufou Zakaria MAIGA et de Hamsa MAIGA, domiciliée à Alhado, Cercle de Gourma Rharous, Région de Tombouctou, chez sa marâtre Agaichatou MAIGA ;

155. Mahamar Youssoufou MAIGA : né le 27 septembre 2022 à Bamako, fils de feu Youssoufou Zakaria MAIGA et de Agaichatou MAIGA, domicilié à Alhado, Cercle de Gourma Rharous, Région de Tombouctou, chez sa mère Agaichatou MAIGA ;

156. Korotoumou NIARE : née le 23 février 2018 à Bamako, fille de feu Mohamed NIARE et de Dicko SANGALIBA, domiciliée à Hamdallaye ACI, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Lamine NIARE ;

157. Sidy Lamine NIARE : né le 03 juin 2019 à N°Tonimba, fils de feu Mohamed NIARE et de Dicko SANGALIBA, domicilié à Hamdallaye ACI, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Lamine NIARE ;

158. Mohamed NIARE : né le 02 mars 2021 à M°Piébougou, fils de feu Mohamed NIARE et de Dicko SANGALIBA, domicilié à Hamdallaye ACI, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez son grand-père paternel Lamine NIARE ;

159. Lamissa BAGAYOKO : né le 10 octobre 2019 à Kati, fils de feu Adama BAGAYOKO et de Awa KEITA, domicilié à Kati-Malibougou 2, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Assitan SAMAKE ;

160. Malado BAGAYOKO : née le 05 juin 2021 à Kati, fille de feu Adama BAGAYOKO et de Awa KEITA, domiciliée à Kati-Malibougou 2, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Assitan SAMAKE ;

161. Ousmane KANE : né le 21 avril 2018 à Ségou ; fils de feu Boubacar KANE et de Djénèbou COULIBALY, domicilié à Sékoura, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Djénèbou COULIBALY ;

162. Mariam KANE : née le 06 octobre 2021 à Ségou, fille de feu Boubacar KANE et de Djénèbou COULIBALY, domiciliée à Sékoura, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Djénèbou COULIBALY ;

163. Ntjo KONARE : né le 04 octobre 2019 à Bamako, fils de feu Amadou KONARE et de Alima SAMAKE, domicilié à ATTbougou 1008 logements, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Alima SAMAKE ;

164. Mamadou KONARE : né le 27 décembre 2021 à Bamako, fils de feu Amadou KONARE et de Alima SAMAKE, domicilié à ATTbougou 1008 logements, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Alima SAMAKE ;

165. Diarrha DOUMBIA : née le 18 août 2011 à Bamako, fille de feu Sayon DOUMBIA et de Kadiatou KEITA, domiciliée à Djikoron, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadiatou KEITA ;

166. Sélikènè DOUMBIA : née le 15 octobre 2013 à Bamako, fille de feu Sayon DOUMBIA et de Kadiatou KEITA, domiciliée à Djikoron, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadiatou KEITA ;

167. Seydou DOUMBIA : né le 10 février 2016 à Bamako, fils de feu Sayon DOUMBIA et de Kadiatou KEITA, domicilié à Djikoron, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadiatou KEITA ;

168. Fatoumata Lountandy DABO : née le 22 juillet 2017 à Sévaré, fille de feu Sidiba DABO et de Halimatou B KODIO, domiciliée à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Halimatou B KODIO ;

169. Amadou DABO : né le 02 juillet 2020 à Ségou, fils de feu Sidiba DABO et de Halimatou B KODIO, domicilié à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Halimatou B KODIO ;

170. Baguelé BAMBA : né le 05 décembre 2014 à Niéna, fils de feu Madou BAMBA et de Maminata DIALLO, domicilié à Kati-Koko, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Maminata DIALLO ;

171. Bakary BAMBA : né le 11 avril 2018 à Kati, fils de feu Madou BAMBA et de Maminata DIALLO, domicilié à Kati-Koko, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Maminata DIALLO ;

172. Nafissa Abdoulaye TOURE : née le 25 février 2018 à Ménaka, fille de feu Abdoulaye Ali TOURE et de Fatimoutou WALET SOULEYMANE, domiciliée à Gao, Cité perdue, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fatimoutou WALET SOULEYMANE ;

173. Adama NTRAORE : né le 01 juillet 2023 à Bamako, fils de feu Nouhoum TRAORE et de Awa DIAKHABY, domicilié à Titibougou, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Awa DIAKHABY ;

174. Maimouna MAIGA : née le 27 mai 2014 à Ségou, fille de feu Abdoulaye A MAIGA et de Aminata Z TOURE, domiciliée à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Aminata Z TOURE ;

175. Diadié KEMENANY : né le 12 mars 2012 à Ségou, fils de feu Mamadou KEMENANY et de Rosalie TRAORE, domicilié au Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rosalie TRAORE ;

176. Sona COULIBALY : né le 08 novembre 2014 à Ségou, fils de feu Ibrahim COULIBALY et de Komba DIARRA, domicilié à Sékoura, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Komba DIARRA ;

177. Korotimou COULIBALY : née le 01 mars 2019 à Gao, fille de feu Ibrahim COULIBALY et de Komba DIARRA, domiciliée à Sékoura, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Komba DIARRA ;

178. Lassine SISSOKO : né le 26 septembre 2010 à Ségou, fils de feu Solimaoulé SISSOKO et de Awa SISSOKO, domicilié à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Awa SISSOKO ;

179. Idrissa SISSOKO : né le 01 juillet 2012 à Ségou, fils de feu Solimaoulé SISSOKO et de Ramata DEMBELE, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Ramata DEMBELE ;

180. Abdoulave SISSOKO : né le 22 octobre 2014 à Ségou, fils de feu Solimaoulé SISSOKO et de Ramata DEMBELE, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Ramata DEMBELE ;

181. Sadio DIARRA : née le 24 novembre 2016 à Dialakorodji, fille de feu Aboubacar DIARRA et de Maimouna TOUNKARA, domiciliée à Dialakorodji, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Maimouna TOUNKARA ;

182. Kaledou KONE : né le 06 Novembre 2015 à Bamako, fils de feu Moussa KONE et de Minata KANE, domicilié à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Minata KANE ;

183. Mariam KONE : née le 24 octobre 2017 à Bamako, fille de feu Moussa KONE et de Minata KANE, domiciliée à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Minata KANE ;

184. Oumou KONE : née le 07 octobre 2022 à Bamako, fille de feu Moussa KONE et de Minata KANE, domiciliée à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Minata KANE ;

185. Balakissa TRAORE : née le 16 avril 2024 à Manankoro, fille de feu Amidou TRAORE et de Bassoba KONATE, domiciliée à Manankoro, Cercle de Bougouni, Région de Bougouni, chez sa mère Bassoba KONATE ;

186. Bakary Adama SIDIBE : né le 26 novembre 2021 à Bamako, fils de feu Adama SIDIBE et de Fatoumata DIALLO, domicilié à Niamakoro-Courani, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata DIALLO ;

187. Boubacar NIARE : né le 17 novembre 2012 à Bamako, fils de feu Moussa NIARE et de Sanaba TRAORE, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sanaba TRAORE ;

188. Zantigui NIARE : né le 16 août 2018 à Bamako, fils de feu Moussa NIARE et de Sanaba TRAORE, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sanaba TRAORE ;

189. Mahamane NIARE : né le 16 juillet 2020 à Bamako, fils de feu Moussa NIARE et de Sanaba TRAORE, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Sanaba TRAORE ;

190. Moussa KEITA : né le 20 juin 2017 à Bamako, fils de feu Kabiné KEITA et de Kadiatou COULIBALY, domicilié à Sébénicoro, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle paternel Aliou Badra KEITA ;

191. Cheick Oumar Kabiné KEITA : né le 06 août 2021 à Bamako, fils de feu Kabiné KEITA et de Kadiatou COULIBALY, domicilié à Sébénicoro, 4ème District de Arrondissement, Bamako, chez son oncle paternel Aliou Badra KEITA ;

192. Cheick Abdoul Kadri MAIGA : né le 07 novembre 2023 à Bamako, fils de feu Ali MAIGA et de Balkissa ABDOUL KADRI, domicilié à Mountougoula, 7ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Balkissa ABDOUL KADRI ;

193. Bintou DIALLO : née le 08 août 2012 à Sikasso, fille de feu Moussa DIALLO et de Koumba TRAORE, domiciliée à Wayerma I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Koumba TRAORE ;

194. Fatoumata DIALLO : née le 15 novembre 2014 à Sikasso, fille de feu Moussa DIALLO et de Koumba TRAORE, domiciliée à Wayerma I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Koumba TRAORE ;

195. Gaoussou DIALLO : né le 20 juin 2016 à Sikasso, fils de feu Moussa DIALLO et de Koumba TRAORE, domicilié à Wayerma I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Koumba TRAORE ;

196. Assétou TRAORE : née le 14 mai 2016 à Bamako, fille de feu Mahamadou TRAORE et de Fatoumata KEITA, domiciliée à Djikoron-Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

197. Djélika TRAORE : née le 13 septembre 2019 à Bamako, fille de feu Mahamadou TRAORE et de Fatoumata KEITA, domiciliée à Djikoron-Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

198. Oumou TRAORE : née le 06 avril 2023 à Bamako, fille de feu Mahamadou TRAORE et de Fatoumata KEITA, domiciliée à Djikoron-Para, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

199. Sidi Mactar DIALLO : né le 10 janvier 2018 à Sikasso, fils de feu Moussa DIALLO et de Alimata SOUNTOURA, domicilié à Bougoula-Hameau, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Alimata SOUNTOURA ;

200. Aissata Badiallo DICKO : née le 19 juin 2022 à Bamako, fille de feu Mamadou DICKO et de Aminata DIARRISSO, domiciliée à Hippodrome I, 2ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aminata DIARRISSO ;

201. Oumou BARKA : née le 12 septembre 2010 à Tessalit, fille de feu N'Bara BARKA et de Hadéja WALET ALMAHMOUD, domiciliée à Sirakoro-Dounfing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle maternel Egoudou DIALLO ;

202. Sidi Modibo Kane BARKA : né le 02 septembre 2012 à Diamarabougou, fils de feu N'Bara BARKA et de Hadéja WALET ALMAHMOUD, domicilié à Sirakoro-Dounfing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle maternel Egoudou DIALLO ;

203. Fatoumata COULIBALY : née le 07 juin 2009 à Massantola, fille de feu Diakaridia COULIBALY et de Salimata DIARRA, domiciliée à Sanoubougou I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Salimata DIARRA ;

204. Maratou COULIBALY : née le 03 février 2012 à Sikasso, fille de feu Diakaridia COULIBALY et de Salimata DIARRA, domiciliée à Sanoubougou I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Salimata DIARRA ;

205. Aissata COULIBALY : née le 26 février 2018 à Sikasso, fille de feu Diakaridia COULIBALY et de Salimata DIARRA, domiciliée à Sanoubougou I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Salimata DIARRA ;

206. Kadiatou COULIBALY : née le 30 décembre 2019 à Sikasso, fille de feu Diakaridia COULIBALY et de Salimata DIARRA, domiciliée à Sanoubougou I, Commune urbaine de Sikasso, Région de Sikasso, chez sa mère Salimata DIARRA ;

207. Fatoumata Alassane TOURE : née le 20 avril 2018 à Douentza, fille de feu Alassane TOURE et de Fadi CISSE, domiciliée à Yirimadio-Zerny, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fadi CISSE ;

208. Hamsatou TOURE : née le 25 novembre 2022 à Douentza, fille de feu Alassane TOURE et de Fadi CISSE, domiciliée à Yirimadio-Zerny, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fadi CISSE ;

209. Fatoumata Nia TRAORE : née le 19 octobre 2013 à Ségou, fille de feu Amadou TRAORE et de Rokia Sékou KONE, domiciliée à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rokia Sékou KONE ;

210. Sékou TRAORE : né le 02 août 2018 à Ségou, fils de feu Amadou TRAORE et de Rokia Sékou KONE, domicilié à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rokia Sékou KONE ;

211. Avouba TRAORE : né le 08 mai 2021 à Ségou, fils de feu Amadou TRAORE et de Rokia Sékou KONE, domicilié à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rokia Sékou KONE ;

212. Cheick Oumar TRAORE : né le 17 septembre 2023 à Kati, fils de feu Amadou TRAORE et de Rokia Sékou KONE, domicilié à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rokia Sékou KONE ;

213. Mamoutou NACO : né le 30 octobre 2016 à Ségou, fils de feu Mamoutou NACO et de Astan BALLO, domicilié à Missira, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Astan BALLO ;

214. Balla TRAORE : né le 16 septembre 2020 à Koulikoro, fils de feu Souleymane TRAORE et de Alima MARIKO, domicilié à Koulikoroba, Commune urbaine de Koulikoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Alima MARIKO ;

215. Oumou COULIBALY : née le 17 avril 2018 à Sikasso, fille de feu Mady COULIBALY et de Mariam KONE, domiciliée à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Mariam KONE ;

216. Assitan DIARRA : née le 23 mai 2021 à Ségou, fille de Sékou Modibo DIARRA et de Oumou COULIBALY, domiciliée à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Oumou COULIBALY ;

217. AbdelAziz SANOGO : né le 13 mars 2023 à Gouana, fils de feu Zakaria Zana SANOGO et de Djélian SY, domicilié à Kalaban-Wereda, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djélian SY ;

218. Safiatou FOMBA : née le 04 mars 2023 à Kalaban-Coro, fille de feu Souleymane FOMBA et de Fatoumata MARIKO, domiciliée à Dougabougou, Région de Dioila, chez sa mère Fatoumata MARIKO ;

219. Aminata CAMARA : née le 12 mars 2013 à Bamako, fille de feu Mohamed Lamine CAMARA et de Tenin TRAORE, domiciliée à Kalaban Coura, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Tenin TRAORE ;

220. Sidy Mohamed CAMARA : né le 30 janvier 2018 à Bamako, fils de feu Mohamed Lamine CAMARA et de Tenin TRAORE, domicilié à Kalaban Coura, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Tenin TRAORE ;

221. Djénébou CAMARA : née le 17 avril 2021 à Bamako, fille de feu Mohamed Lamine CAMARA et de Tenin TRAORE, domiciliée à Kalaban Coura, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Tenin TRAORE ;

222. Kadidiatou CAMARA : née le 14 janvier 2024 à Fana, fille de feu Mohamed Lamine CAMARA et de Tenin TRAORE, domiciliée à Kalaban-Coura, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Tenin TRAORE ;

223. Seiba TOURE : né le 01 janvier 2010 à Ménaka, fils de feu Almadane TOURE et de Salka BABY, domicilié à Dianéguéla, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa tante paternelle Aminta Kaga TOURE ;

224. Fadimata TOURE : née le 23 septembre 2017 à Bamako, fille de feu Almadane TOURE et de Salka BABY, domiciliée à Dianéguéla, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa tante paternelle Aminta Kaga TOURE ;

225. Fidèle TRAORE : né le 19 janvier 2010 à Bamako, fils de feu Robert TRAORE et de Rosalie KEITA, domicilié à Koulouba Camp, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Rosalie KEITA ;

226. Fatoumata TRAORE : née le 12 mai 2011 à Bamako, fille de feu Robert TRAORE et de Rosalie KEITA, domiciliée à Koulouba Camp, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Rosalie KEITA ;

227. Alice TRAORE : née le 20 juin 2013 à Bamako, fille de feu Robert TRAORE et de Rosalie KEITA, domiciliée à Koulouba Camp, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Rosalie KEITA ;

228. Bréhima BALLO : né le 21 mai 2011 à Bamako, fils de feu Yaya dit M'père BALLO et de Awa BELEM, domicilié à Magnambougou-Wereda, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Awa BELEM ;

229. Nouhoum BALLO : né le 20 septembre 2014 à Bamako, fils de feu Yaya dit M'père BALLO et de Awa BELEM, domicilié à Magnambougou-Wereda, 6ème Arrondissement District de Bamako, chez sa mère Awa BELEM ;

230. Ousmane BALLO : né le 15 janvier 2019 à Bamako, fils de feu Yaya dit M'père BALLO et de Awa BELEM, domicilié à Magnambougou-Wereda, 6ème Arrondissement District de Bamako, chez sa mère Awa BELEM ;

231. Alkaya Adama Bir Mahamane TOURE : né le 22 décembre 2017 à Gao, fils de feu Adama Bir Mahamane TOURE et de Fatoumata SALIF, domicilié au 4ème quartier, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fatoumata SALIF ;

232. Salif Adama Bir Mahamane TOURE : né le 09 février 2020 à Gao, fils de feu Adama Bir Mahamane TOURE et de Fatoumata SALIF, domicilié au 4ème quartier, Commune urbaine de Gaou, Région de Gao, chez sa mère Fatoumata SALIF ;

233. Diamako SOUNTOURA : née le 29 avril 2018 à Koutiala, fille de feu Souleymane SOUNTOURA et de Aminata KEITA, domiciliée à Sanga, Région de Koutiala, chez sa mère Aminata KEITA ;

234. Sanata SOUNTOURA : née le 14 septembre 2020 à Koutiala, fille de feu Souleymane SOUNTOURA et de Aminata KEITA, domiciliée à Sanga, Région de Koutiala, chez sa mère Aminata KEITA ;

235. Awa DOUMBIA : née le 25 novembre 2011 à Bamako, fille de feu Adama DOUMBIA et de Oumou N'DIAYE, domiciliée à ATTbougou 700 logements, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Oumou N'DIAYE ;

236. Rokia DOUMBIA : née le 21 janvier 2017 à Bamako, fille de feu Adama DOUMBIA et de Oumou N'DIAYE, domiciliée à ATTbougou 700 logements, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Oumou N'DIAYE ;

237. Moussa DOUMBIA : né le 02 juillet 2022 à Bamako, fils de feu Adama DOUMBIA et de Oumou N'DIAYE, domicilié à ATTbougou 700 logements, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Oumou N'DIAYE ;

238. Mamady DIARRA : né le 26 mars 2022 à Bamako, fils de feu Mohamed DIARRA et de Djénèba TRAORE, domicilié à Sokonafing, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Djénèba TRAORE ;

239. Mariam KEITA : née le 02 janvier 2018 à Ségou, fille de feu Mahamadou KEITA et de Yaya DJIRE, domiciliée à Sékoura, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Yaya DJIRE ;

240. Adama Adama BOUBOU : né le 19 mai 2020 à Gao, fils de feu Adama BOUBOU et de Fanta TOURE, domicilié à Markala, Cercle de Ségou, Région de Ségou chez sa mère Fanta TOURE ;

241. Awa TOULEMA : née le 18 septembre 2019 à Ségou, fille de feu Boubacar TOULEMA et de Oumou TOULEMA, domiciliée à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez son grand-père maternel Here Selle TOULEMA ;

242. Nabou MINTE BOUMAMA : née le 13 juin 2011 à Tènènkou, fils de feu Sidi Lamine OULD BOUMAMA et de Tahara MINTE BRAHIKA, domiciliée à Bla Flawèrè, Région de Ségou, chez son oncle maternel Mohamed OULD BRAICKA ;

243. Rokia BOUMAMA : née le 18 mars 2018 à Tènènkou, fille de feu Sidi Lamine OULD BOUMAMA et de Tahara MINTE BRAHIKA, domiciliée à Bla Flawèrè, Région de Ségou, chez son oncle maternel Mohamed OULD BRAICKA ;

244. Kani TRAORE : née le 21 février 2010 à Ségou, fille de feu Tiénana TRAORE et de Oumou TRAORE, domiciliée à Sénou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Oumou TRAORE ;

245. Balla TRAORE : né le 04 décembre 2011 à Bamako, fils de feu Tiénana TRAORE et de Oumou TRAORE, domicilié à Sénou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Oumou TRAORE ;

246. Mariam TRAORE : née le 08 avril 2019 à Bamako, fille de feu Tiénana TRAORE et de Oumou TRAORE, domiciliée à Sénou, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Oumou TRAORE ;

247. Kaly DIAKITE : né le 11 décembre 2021 à Ségou, fils de feu Kaly DIAKITE et de Mariam BORE, domicilié à Lafiabougou, Région de Ségou, chez sa mère Mariam BORE ;

248. Amadou SISSOKO : né le 06 mars 2019 à Ségou, fils de feu Mahamadou SISSOKO et de Aissata TRAORE, domicilié au 1er quartier, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Aissata TRAORE ;

249. Madina SISSOKO : née le 31 mai 2021 à Ségou, fille de feu Mahamadou SISSOKO et de Aissata TRAORE, domiciliée au 1er quartier, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Aissata TRAORE ;

250. Salimata SISSOKO : née le 06 février 2023 à Ségou, fille de feu Mahamadou SISSOKO et de Aissata TRAORE, domiciliée au 1er quartier, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Aissata TRAORE ;

251. Aminata COULIBALY : née le 15 août 2017 à Bamako, fille de feu Soumaila COULIBALY et de Bintou DICKO, domiciliée à Sirakoro Méguétana, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Bintou DICKO ;

252. Rokia COULIBALY : née le 18 septembre 2020 à Bamako, fille de feu Soumaila COULIBALY et de Bintou DICKO, domiciliée à Sirakoro Méguétana, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Bintou DICKO ;

253. Agaichétou MOHAMED : née le 31 décembre 2013 à Gao, fille de feu Mohamed YOUSOUF et de Zeinabou BOUBACAR, domiciliée à Médine, Région de Sikasso, chez sa mère Zeinabou BOUBACAR ;

254. Oumar MOHAMED : né le 07 septembre 2020 à Gao, fils de feu Mohamed YOUSOUF et de Zeinabou BOUBACAR, domicilié à Médine, Région de Sikasso, chez sa mère Zeinabou BOUBACAR ;

255. Fadimata MOHAMED : née le 02 décembre 2022 à Sikasso, fille de feu Mohamed YOUSOUF et de Zeinabou BOUBACAR, domiciliée à Médine, Région de Sikasso, chez sa mère Zeinabou BOUBACAR ;

256. Alassane MAIGA : né le 06 juin 2019 à Kati, fils de feu Rhissa Alassane MAIGA et de Safiatou KEITA, domicilié à Kati-Sananfara, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Safiatou KEITA ;

257. Abdoulaye MAIGA : né le 27 octobre 2022 à Kati, fils de feu Rhissa Alassane MAIGA et de Safiatou KEITA, domicilié à Kati-Sananfara, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Safiatou KEITA ;

258. Fatoumata Issoufi KABORE : née le 02 mai 2015 à Gao, fille de feu Issoufi Issiaka KABORE et de Fatoumata MOROU, domiciliée au 6ème quartier, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fatoumata MOROU ;

259. Mahamadou Issoufi KABORE : né le 08 décembre 2017 à Koutiala, fils de feu Issoufi Issiaka KABORE et de Fatoumata MOROU, domicilié au 6ème quartier, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fatoumata MOROU ;

260. Maba KAMISSOKO : née le 09 octobre 2010 à Gao, fille de feu Lassana KAMISSOKO et de Aminata TRAORE, domiciliée à Gao-Château, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Aminata TRAORE ;

261. Mamadou KAMISSOKO : né le 06 janvier 2013 à Bamako, fils de feu Lassana KAMISSOKO et de Aminata TRAORE, domicilié à Gao-Château, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Aminata TRAORE ;

262. Alhabib KAMISSOKO : né le 10 janvier 2016 à Gao, fils de feu Lassana KAMISSOKO et de Aminata TRAORE, domicilié à Gao-Château, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Aminata TRAORE ;

263. Oumou KAMISSOKO : née le 07 septembre 2019 à Gao, fille de feu Lassana KAMISSOKO et de Aminata TRAORE, domiciliée à Gao-Château, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Aminata TRAORE ;

264. Modibo KAMISSOKO : né le 05 Octobre 2022 à Gao, fils de feu Lassana KAMISSOKO et de Aminata TRAORE, domicilié à Gao-Château, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Aminata TRAORE ;

265. Kadiatou COULIBALY : née le 05 avril 2018 à Kati, fille de feu Dramane COULIBALY et de Mariam TRAORE, domiciliée à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam TRAORE ;

266. Aichata Titien COULIBALY : née le 26 juillet 2019 à Kati, fille de feu Dramane COULIBALY et de Mariam TRAORE, domiciliée à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam TRAORE ;

267. Fatoumata Ina MALLE : née le 26 août 2023 à Bamako, fille de feu N'Thi Drissa MALLE et de Fatoumata BORE, domiciliée à Sotuba, 2ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata BORE ;

268. Kadidiatou dite Penda MALLE : née le 26 août 2023 à Bamako, fille de feu N'Thi Drissa MALLE et de Fatoumata BORE, domiciliée à Sotuba, 2ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata BORE ;

269. Abdina O GUINDO : né le 22 juin 2018 à Bamako, fils de feu Oumar GUINDO et de Kadiatou KEITA, domicilié à Lafiabougou-Talico, 4ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Kadiatou KEITA ;

270. Blandine TOGO : née le 14 mai 2010 à Koutiala, fille de feu Essaie B TOGO et de Rachel TOGO, domiciliée à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rachel TOGO ;

271. Josué dit Amatongonron TOGO : né le 15 mai 2014 à Koro, fils de feu Essaie B TOGO et de Rachel TOGO, domicilié à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rachel TOGO ;

272. Marie Florence dite Yakènè TOGO : née le 01 octobre 2017 à Ségou, fille de feu Essaie B TOGO et de Rachel TOGO, domiciliée à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rachel TOGO ;

273. Nema Yatémélou dite Grâce TOGO : née le 10 novembre 2022 à Ségou, fille de feu Essaie B TOGO et de Rachel TOGO, domiciliée à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Rachel TOGO ;

274. Aichata WALLET ACHEICK : née le 20 octobre 2020 à Bamako, fille de feu Cheick AG IGLESS et de Hawa CISSE, domiciliée à Garantiguiougou-Nèrècoro, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Hawa CISSE ;

275. Fernande TRAORE : née le 11 mai 2013 à Bamako, fille de feu Paulin TRAORE et de Safiatou COULIBALY, domiciliée à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa marâtre Adam COULIBALY ;

276. Fassoro TRAORE : né le 01 juin 2023 à Bamako, fils de feu Paulin TRAORE et de Adam COULIBALY, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Adam COULIBALY ;

277. Moussa Balla KONE : né le 18 avril 2010 à Sévaré, fils de feu Modibo KONE et de Penda KARAMBE, domicilié à Faladié, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa marâtre Aminata KONATE ;

278. Idrissa KONE : né le 09 octobre 2011 à San, fils de feu Modibo KONE et de Aminata KONATE, domicilié à Faladié, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aminata KONATE ;

279. Mariam KONE : née le 24 août 2017 à Sévaré, fille de feu Modibo KONE et de Aminata KONATE, domiciliée à Faladié, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aminata KONATE ;

280. Oumou Modibo KONE : née le 05 mai 2022 à Bamako, fille de feu Modibo KONE et de Aminata KONATE, domiciliée à Faladié, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Aminata KONATE ;

281. Fatoumata TRAORE : née le 07 juin 2010 à Ségou, fille de feu Amadou Diagon dit Mamy TRAORE et de Awa COULIBALY, domiciliée à Fana, Cercle de Fana, Région de Dioila, chez sa mère Awa COULIBALY ;

282. Mandjou DOUMBIA : né le 06 juillet 2018 à Kati, fils de feu Mamadou D DOUMBIA et de Angèle GIFT, domicilié à Kati-Koko Plateau, Cercle urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Tata ZERBO ;

283. Kourou DOUMBIA : né le 25 septembre 2018 à Kati, fils de feu Mamadou D DOUMBIA et de Fatoumata COULIBALY, domicilié à Kati-Koko Plateau, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Tata ZERBO ;

284. Khadidja Mohamadou DIALLO : née le 21 décembre 2023 à Bamako, fille de feu Mohamadou DIALLO et de Aminata SAMAKE, domiciliée à Niamakoro dougoukoro, 6ème Arrondissement, District de Bamako, chez mère Aminata SAMAKE ;

285. Siriki TRAORE : né le 03 septembre 2010 à Bamako, fils de feu Moussa TRAORE et de Fatoumata KEITA, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

286. Kanimba TRAORE : née le 30 octobre 2015 à Bamako, fille de feu Moussa TRAORE et de Fatoumata KEITA, domiciliée à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

287. Adama TRAORE : né le 07 décembre 2020 à Bamako, fils de feu Moussa TRAORE et de Fatoumata KEITA, domicilié à Koulouba, 3ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

288. Salimata KEITA : née le 21 janvier 2021 à Ségou, fille de feu Bakary KEITA et de Oumou SOW, domiciliée à Alamissani, Région de Ségou, chez sa mère Oumou SOW ;

289. Abdoul Kayaume DIAKITE : né le 02 octobre 2017 à Ségou, fils de feu Abdoul Kayaume DIAKITE et de Awa YERBANGA, domicilié à Lafiabougou, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou chez sa mère Awa YERBANGA ;

290. Fatoumata KONATE : née le 05 août 2019 à Koulikoro, fille de feu Bandiougou KONATE et de Maimouna DIARRA, domiciliée à Koulikoroba, Commune urbaine de Koulikoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Maimouna DIARRA ;

291. Moussa KONATE : né le 12 janvier 2021 à Koulikoro, fils de feu Bandiougou KONATE et de Maimouna DIARRA, domicilié à Koulikoroba, Commune de Koulikoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Maimouna DIARRA ;

292. Koh SANGARE : né le 12 octobre 2011 à Ségou, fils de feu Oumar SANGARE et de Tayibatou DEMBELE, domicilié à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Tayibatou DEMBELE ;

293. Laleicha SANGARE : née le 19 février 2015 à Ségou, fille de feu Oumar SANGARE et de Tayibatou DEMBELE, domiciliée à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Tayibatou DEMBELE ;

294. Abdoulaye SANGARE : né le 21 février 2023 à Ségou, fils de feu Oumar SANGARE et de Tayibatou DEMBELE, domicilié à Bagadadji, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Tayibatou DEMBELE ;

295. Siramory KEITA : né le 18 décembre 2015 à Bamako, fils de feu Fadiala KEITA et de Fanta KEITA, domicilié à Kalaban-Coura, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fanta KEITA ;

296. Hawa KEITA : née le 17 mai 2021 à Bamako, fille de feu Fadiala KEITA et de Fanta KEITA, domiciliée à Kalaban-Coura, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fanta KEITA ;

297. Adama KEITA : née le 17 mai 2021 à Bamako, fille de feu Fadiala KEITA et de Fanta KEITA, domiciliée à Kalaban-Coura, 5ème Arrondissement, District de Bamako, chez sa mère Fanta KEITA ;

298. Aboubacar Tionsanga COULIBALY : né le 04 mai 2011 à Ségou, fils de feu Seydou COULIBALY et de Founè DIARRA, domicilié à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Founè DIARRA ;

299. Aminata COULIBALY : née le 30 avril 2014 à Ségou, fille de feu Seydou COULIBALY et de Founè DIARRA, domiciliée à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Founè DIARRA ;

300. Ibrim COULIBALY : né le 19 mai 2017 à Ségou, fils de feu Seydou COULIBALY et de Founè DIARRA, domicilié à Sébougou, Cercle de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Founè DIARRA ;

301. Fatoumata Amadou DICKO : née le 01 août 2011 à Niéna, fille de feu Amadou Hamadoun DICKO et de Yama COULIBALY, domiciliée à Santoro 2, Commune urbaine de San, Région de San, chez sa mère Yama COULIBALY ;

302. Oumou DICKO : née le 11 novembre 2013 à Kolondiéba, fille de feu Amadou Hamadoun DICKO et de Yama COULIBALY, domiciliée à Santoro 2, Commune urbaine de San, Région de San, chez sa mère Yama COULIBALY ;

303. Marimantia DICKO : né le 05 novembre 2016 à Niéna, fils de feu Amadou Hamadoun DICKO et de Yama COULIBALY, domicilié à Santoro 2, Commune urbaine de San, Région de San, chez sa mère Yama COULIBALY ;

304. Abdoulaye Amadou DICKO : né le 21 janvier 2023 à San, fils de feu Amadou Hamadoun DICKO et de Yama COULIBALY, domicilié à Santoro 2, Commune urbaine de San, Région de San, chez sa mère Yama COULIBALY ;

305. Kani SAMOURA : née le 15 décembre 2017 à Bamako, fille de feu Modibo SAMOURA et de Sétou BATHILY, domiciliée à Hamdallaye, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Sétou BATHILY ;

306. Fatoumata SAMOURA : née le 08 janvier 2023 à Ségou, fille de feu Modibo SAMOURA et de Sétou BATHILY, domiciliée à Hamdallaye, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Sétou BATHILY ;

307. Loubé DEMBELE : né le 14 janvier 2020 à Kati, fils de feu Tizo DEMBELE et de Korotoumou DICKO, domicilié à Kati Sananfara-Fouga, Commune urbaine de Kati, Région de Koulikoro, chez sa Grand-mère paternelle Hawa dite Yirissi DEMBELE ;

308. Aissata TOGO : née le 14 avril 2009 à Ségou, fille de feu Daouda TOGO et de Awa TOGO, domiciliée à Diabaly, Cercle de Niono, Région de Ségou, chez sa mère Awa TOGO ;

309. Aboubacar TOGO : né le 06 novembre 2012 à Ségou, fils de feu Daouda TOGO et de Awa TOGO, domicilié à Diabaly, Cercle de Niono, Région de Ségou, chez sa mère Awa TOGO ;

310. Tachny TOGO : né le 07 juillet 2014 à Ségou, fils de feu Daouda TOGO et de Awa TOGO, domicilié à Diabaly, Cercle de Niono, Région de Ségou, chez sa mère Awa TOGO ;

311. Malado KEITA : née le 14 septembre 2015 à Kati, fille de feu Balla KEITA et de Fatoumata MAGASSOUBA, domiciliée à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, chez sa mère Fatoumata MAGASSOUBA, Région de Koulikoro ;

312. Moussa KEITA : né le 23 avril 2018 à Kati, fils de feu Balla KEITA et de Fatoumata MAGASSOUBA, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, chez sa mère Fatoumata MAGASSOUBA, Région de Koulikoro ;

313. Mady KEITA : né le 03 avril 2020 à Kati, fils de feu Balla KEITA et de Fatoumata MAGASSOUBA, domicilié à Kati-Camp, Commune urbaine de Kati, chez sa mère Fatoumata MAGASSOUBA, Région de Koulikoro ;

314. Mohamed Sidi YATTARA : né le 24 septembre 2023 à Tombouctou, fils de feu Sidi Issa YATTARA et de Mama WALET MAHMOUD AG KAYASSOUM, domicilié à Hamabangou, chez sa mère, Mama WALET MAHMOUD AG KAYASSOUM, Région de Tombouctou ;

315. Abdoulaye TRAORE : né le 01 juillet 2009 à Ségou, fils de feu Albert TRAORE et de Djenèba SIDIBE, domicilié à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Djenèba SIDIBE ;

316. Djenèba TRAORE : née le 20 mars 2012 à Ségou, fille de feu Albert TRAORE et de Djenèba SIDIBE, domiciliée à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Djenèba SIDIBE ;

317. Modibo TRAORE : né le 07 septembre 2016 à Ségou, fils de feu Albert TRAORE et de Djenèba SIDIBE, domicilié à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Djenèba SIDIBE ;

318. Assitan TRAORE : née le 09 octobre 2019 à Ségou, fille de feu Albert TRAORE et de Djenèba SIDIBE, domiciliée à Ségou-Camp, Commune urbaine de Ségou, Région de Ségou, chez sa mère Djenèba SIDIBE ;

319. Mariam WALET ALMAHMOUD : née le 04 mai 2009 à Koulikoro, fille de feu Almahamoud AG MOHAMEDINE et de Habibata Samba MAIGA, domiciliée à Koulikoro-Socourani, Commune urbaine de Koulikoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Habibata Samba MAIGA ;

320. Agaichata WALET ALMAHMOUD : née le 02 janvier 2011 à Tin-hamma, fille de feu Almahamoud AG MOHAMEDINE et de Habibata Samba MAIGA, domiciliée à Koulikoro-Socourani, Commune urbaine de Koulikoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Habibata Samba MAIGA ;

321. Tiémoko Gérard SANGARE : né le 03 octobre 2020 à Bamako, fils de feu Felix SANGARE et de Christine DAKOULO, domicilié à Souleymanebugou, 1er Arrondissement, District de Bamako, chez son oncle paternel Mathieu SANGARE ;

322. Mohamed AG ALMAHAMOU YATTARA : né le 09 octobre 2009 à Sévaré, fils de feu Almahamou AG MOHAMED YATTARA et de Hadji TAMBOURA, domicilié à Bakoudje, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa marâtre Fadimata WALLET INTIKANE ;

323. Almohamar AG ALMAHAMOU YATTARA : né le 20 février 2013 à Socoura, fils de feu Almahamou AG MOHAMED YATTARA et de Hadji TAMBOURA, domicilié à Bakoudje, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa marâtre Fadimata WALLET INTIKANE ;

324. Agaicha WALLET ALMAHAMOU YATTARA : née le 30 août 2014 à Gao, fille de feu Almahamou AG MOHAMED YATTARA et de Fadimata WALLET INTIKANE, domiciliée à Bakoudje, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fadimata WALLET INTIKANE ;

325. Mariam WALLET ALMAHAMOU YATTARA : née le 08 mai 2017 à Gao, fille de feu Almahamou AG MOHAMED YATTARA et de Fadimata WALLET INTIKANE, domiciliée à Bakoudje, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fadimata WALLET INTIKANE ;

326. Ibrahim AG ALMAMOUD YATTARA : né le 24 mai 2020 à Gao, fils de feu Almahamou AG MOHAMED YATTARA et de Fadimata WALLET INTIKANE, domicilié à Bakoudje, Commune urbaine de Gao, Région de Gao, chez sa mère Fadimata WALLET INTIKANE ;

Article 2 : Le ministre de la Santé et du Développement social, le ministre de la Défense et des anciens Combattants et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Santé
et du Développement social,
Colonel-major Assa Badiallo TOURE**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0732/PT-RM DU 29 OCTOBRE
2025 FIXANT LES TAUX EN MATIERE D'IMPOT
SPECIAL SUR CERTAINS PRODUITS (ISCP)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°06-067 du 29 décembre 2006, modifiée, portant Code général des Impôts ;

Vu la Loi n°06-068 du 29 décembre 2006, modifiée, portant Livre de procédures fiscales ;

Vu la Loi n°2011-088 du 30 décembre 2011 portant loi d'Orientation du Secteur privé ;

Vu la Loi n°2022-013 du 23 juin 2022 portant Code des Douanes de la République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les taux de l'Impôt spécial sur certains Produits (ISCP) applicables aux Produits visés à l'article 240 (nouveau) et l'article 240 A du Code général des Impôts sont fixés tels qu'ils figurent en annexe au présent décret.

Article 2 : Le taux de l'Impôt spécial sur certains Produits (ISCP) applicable aux marbres, aux lingots d'or et aux autres Produits miniers est réduit de deux (02) points de pourcentage pour les Sociétés d'exploitation minière ayant conclu un protocole d'accord avec l'Etat suite à la renégociation des conventions minières.

La réduction visée à l'alinéa précédent est valable pour une période de dix (10) ans non renouvelable.

La base taxable de l'ISCP est le chiffre d'affaires hors taxes.

Article 3 : Le présent décret abroge toutes les dispositions du Décret n°2022-0555/PT-RM du 20 septembre 2022 fixant les taux en matière d'Impôt spécial sur certains Produits (ISCP).

Article 4 : Le ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

ANNEXE AU DECRET N°2025-0732/PT-RM DU 29 OCTOBRE 2025 FIXANT LES TAUX EN MATIERE D'IMPOT SPECIAL SUR CERTAINS PRODUITS (ISCP)

NTS	Produits	Taux
Noix de cola		
08.02.70.00.00	Noix de cola	20 %
Position 09.01 (EX)	Café	
09.01.11.19.00	Autres	10%
09.01.11.2100	Désignation-Séries	
09.01.11.28.00	Café grains noirs	
09.01.11.29.00	Autres	
09.01.11.34.00	Autres	
09.01.11.44.00	Autres	
09.01.12.90.00	Autres	
09.01.21.10.00	Non moulu	
09.01.21.20.00	Moulu	
09.01.22.20.00	Moulu	
09.01.90.00.00	Autres	
Boissons		
Boissons non alcoolisées		
Position 20.09 (EX)	Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorant. A l'exclusion de ceux concentrés, présentés en emballages de 25 kg ou plus, destinés à l'industrie.	12 %
20.09.11.90.00	Autres jus d'orange congelés	
20.09.12.90.00	Autres jus d'orange non congelés d'une valeur Brix n'excédant pas 20	
20.09.19.90.00	Autres jus d'orange	
20.09.21.90.00	Autres jus de pamplemousse ou de pomelo d'une valeur Brix n'excédant pas 20	
20.09.29.90.00	Autres jus de pamplemousse ou de pomelo	
20.09.31.90.00	Jus de tout autre agrume d'une valeur Brix n'excédant pas 20	
20.09.39.90.00	Autres jus de tout autre agrume	
20.09.41.90.00	Autres jus d'ananas d'une valeur Brix n'excédant pas 20	
20.09.49.90.00	Autres jus d'ananas	
20.09.50.90.00	Autres jus de tomate	
20.09.61.90.00	Autres jus de raisin (y compris les moûts de raisin) d'une valeur Brix n'excédant pas 30	
20.09.69.90.00	Autres jus de raisin (y compris les moûts de raisin)	
20.09.71.90.00	Autres jus de pomme d'une valeur Brix n'excédant pas 20	
20.09.79.90.00	Autres jus de pomme	
20.09.81.90.00	Autres jus d'airelle rouge (vaccinium macrocarpon, vaccinium oxycoccos, vaccinium vitis-idaea)	
20.09.89.19.00	Autres jus de goyave	
20.09.89.29.00	Autres jus de tamarin	
20.09.89.39.00	Autres jus de mangue	
20.09.89.99.00	Autres jus de tout autre fruit ou légume	
20.09.90.90.00	Autres mélanges de jus	

Bouillons alimentaires		
21.04	Préparations pour soupes, potages, bouillons, soupes, potages ou bouillons préparés, préparations alimentaires composites homogénéisées Préparations pour soupes, potages, bouillons, soupes, potages ou bouillons préparés	10%
21.04.10.10.00	Préparations présentées sous forme de tablettes, de pain ou de cubes	10%
21.04.10.90.00	Autres	10%
2104 20 00 00	Préparations alimentaires composites homogénéisées	10%
Position 21.06 (EX)	Préparations alimentaires non dénommés ni compris ailleurs	12%
2106 90 10 00	Sirops aromatisés et/ou additionnés de colorants	
2106 90 94 00	Poudres pour la préparation instantanée des boissons	
2106 90 95 00	Préparations pour tisanes ou infusions	
2106 90 96 00	Compléments alimentaires	
2106 90 99 00	Autres	
22.02.10.00.00	Les eaux gazéifiées additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	10%
22.02.90.10.00	Autres boissons contenant une forte dose de caféine de type « Boissons énergisantes »	15%
22.02.90.90.00	Autres	15%
Boissons alcoolisées		
Position 22.03	Bières de malt	50 %
Position 22.04	Vin de raisin frais, moûts de raisin, autres	
Position 22.05	Vermouths et autres vins de raisin frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques	
Position 22.06	Cidre, poiré, Hydromel et autres boissons fermentées	
Positions 22.07 et 22.08	Alcool éthylique, eaux de vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	
Tabacs		
Position 24.02	Cigares y compris (ceux à bout coupés), cigarillos et cigarettes, en tabacs ou en succédanés de tabacs	45%
	Cigarillos	45%
	Cigarettes de luxe	45%
	Cigarettes de la gamme 1&2	45%
	Cigarettes de la gamme 3	30%
24.03.91.00.00	Tabacs « homogénéisés » ou « reconstitués »	45%
24.03.99.90.0	Autres	45%
Marbres		
Position 25.15	Marbres	5 %
33.03	Produits de parfumerie et cosmétiques	
33.04	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures.	10%
33.05	Préparations capillaires.	10%
33.07	Préparations pour le préravage, le rasage ou l'après- rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes.	10%
Sachets en matière plastique		
39.23.21.00.00	En polymères de l'éthylène	10 %
39.23.29.00.00	En autres matières plastiques	

Produits miniers		
Groupe 1		
7102.	Diamants même travaillés mais non montés ni sertis	5 %
7103.10.00.00	Brutes ou simplement sciées ou dégrossies (Alexandrite, Calcédoine)	5 %
7103.91 00 00	Rubis, Saphirs et Emeraudes	5 %
7103.99 00 00	Autres (Béryl, Jade, Opale, Grenat, Andalousite, Quartz, Tourmaline, Corindon)	5 %
Groupe 2		
7108.13.10.00	Lingots d'or	5 %
7106.	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou non ouvrées ou en poudre.	5 %
7801.10.00.00	Plomb affiné	5 %
7901.11.00.00	contenant en poids 99,99% ou plus de zinc	5 %
7901.12.00.00	contenant en poids moins de 99,99% de zinc	5 %
7402.	Cuivre non raffiné ; anode en cuivre pour affinage électrolytique	5%
7403.	Cuivre non affiné et alliage de cuivre sous forme brute	5 %
8102.	Molybdène et ouvrage en molybdène, y compris les déchets et débris	5 %
2530.90.00.00	Autres (Lithium)	5%
Groupe 3		
2610.00.00.00	Minerais de Chrome et leurs concentrés	5 %
7502.	Nickel sous forme brute	5 %
2605.00.00.00	Minerais de Cobalt et leurs concentrés	5 %
2615.90.00.00	- Autres minerais de Vanadium	5 %
2609.00.00.00	Minerais d'Etain et leurs concentrés	5 %
8108.20.00.00	Titane sous formes brutes ; poudres	5 %
2615.10.00.00	Minerais de Zirconium et leurs concentrés	5 %
7110.49.00.00	Autres (Platinoïdes et Terre rares)	5 %
Groupe 4		
2601.11.10.00	Minerais de Fer, en morceaux	5 %
2602.00.00.00	Minerais de Manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20% ou plus en poids, sur produit sec.	5 %
2606.00.00.00	Minerais d'Aluminium et leurs concentrés	5 %
2510.	Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturel et craies phosphatés	5 %
2520.10.00.00	Gypse	5 %
2529.21.00.00	contenant en poids 97% ou moins de Fluorure de calcium	5 %
2529.22.00.00	contenant en poids + de 97% de Fluorure de calcium	5 %
2501.00.90.00	Autres (Sel gemme)	5 %
2839.90.00.00	Sels Alcalins	5 %
2511.10.00.00	Sulfate de baryum naturel (Barytine)	5 %

Groupe 5		
2612.10.00.00	Minerais d'Uranium et leurs concentrés	5 %
2612.20.00.00	Minerais de Thorium et leurs concentrés	5 %
2703.00.00.00	Tourbes	5 %
2702.	Lignites, même agglomérés, à l'exclusion du Jais	5 %
2701.12.00.00	Houille bitumineuse	5 %
2701.19.00.00	Autres Houilles	5 %
2701.20.00.00	Briquettes, boulets, et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille (Charbon)	5 %
2714.10.00.00	Schistes et sables bitumineux	5 %
Groupe 6		
Toutes autres substances non classées	Toutes autres substances non classées	5 %
Véhicules		
Position 87.03 (EX)	Véhicules de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport des personnes (autres que ceux du numéro 87.02), y compris les voitures de type « break » et les voitures de course	10 %
Armes et munitions		
Armes		
Position 93.02	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n°93.03 ou 93.04	40 %
Position 93.03	Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusée et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarre par exemple)	40 %
93.04.00.00.00	Autres armes (fusils, carabines et pistolet à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques par exemple), à l'exclusion de celles du n°93.07	40 %
Position 93.05	Parties et accessoires des articles des n°93.02 à 93.04 :	40 %
93.05.10	De revolvers ou pistolets	
93.05.10.10.00	Mécanismes de mise à feu	
93.05.10.20.00	Carcasses	
93.05.10.30.00	Canons	
93.05.10.40.00	Pistons, crochets de verrouillage et amortisseurs à gaz	
93.05.10.50.00	Chargeurs et leurs parties	
93.05.10.60.00	Silencieux (dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties	
93.05.10.70.00	Crosses, plaquettes de crosse et plaques de couche	
93.05.10.80.00	Coulisses (pour les pistolets) et barilletts (pour les revolvers)	
93.05.10.90.00	Autres	
93.05.20	De fusils ou carabines du n°93.03	
93.05.20.10.00	Mécanismes de mise à feu	
93.05.20.20.00	Carcasses	
93.05.20.30.00	Canons rayés	
93.05.20.40.00	Pistons, tenons de verrouillage et amortisseurs à gaz	40 %
93.05.20.50.00	Chargeurs et leurs parties	
93.05.20.60.00	Silencieux (dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties	
93.05.20.70.00	Dispositifs anti-lueur et leurs parties	
93.05.20.80.00	Culasses, verrous (platines) et boîtes de culasse	
93.05.20.90.00	Autres	
93.05.99.00.00	Autres	40 %

Munitions		
Position 93.06 (EX.)	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches.	40 %
	Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties, plombs pour carabines à air comprimé	
93.06.21.00.00	Cartouches	
93.06.29.10.00	Parties de cartouche	
93.06.29.90.00	Autres	
	Autres cartouches et leurs parties	
93.06.30.10.00	Cartouches	
93.06.30.90.00	Autres	

DECRET N°2025-0739/PT-RM DU 31 OCTOBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Marechal des Logis Sary KAMATE, N°Mle 15678, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0740/PT-RM DU 31 OCTOBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Marechal des Logis-chef Adama TOURE, N°Mle 12390, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0741/PM-RM DU 05 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU CHEF DE LA CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET A LA DECONCENTRATION DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°09-662/PM-RM du 16 décembre 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Donzèye DIARRA**, N°Mle 935.57-A, Professeur de l'Enseignement secondaire, est nommé **Chef de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration** du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2025

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille,
Madame DIARRA Djénéba SANOGO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0742/PM-RM DU 05 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION DE CADRES A LA
CELLULE D'APPUILA DECENTRALISATION ET
A LA DECONCENTRATION DU MINISTERE DE LA
PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET
DE LA FAMILLE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°09-662/PM-RM du 16 décembre 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées en qualité de Cadres à la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille :

- Madame **N'Dèye N'Goné DIOP**, N°Mle 903.30-V, Administrateur de l'Action sociale ;

- Monsieur **Daouda TRAORE**, N°Mle 968.50-S, Administrateur de l'Action sociale.

Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2025

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille,
Madame DIARRA Djénéba SANOGO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0744/PT-RM DU 07 NOVEMBRE
2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Sergent **Amadou KONARE**, N°Mle 12920, de la Garde nationale du Mali.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0745/PT-RM DU 07 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	18173	Soumana	COULIBALY	1 ^{ère} Classe
02	18254	Djibril	KEITA	1 ^{ère} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0746/PT-RM DU 07 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Garde de 2^{ème} Classe **Sékou DIAKITE**, N°Mle 20495, de la Garde nationale du Mali.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0747/PT-RM DU 07 NOVEMBRE 2025 PORTANT MISE A LA RETRAITE DE MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu l'Ordonnance n°2024-012/PT-RM du 30 août 2024 portant statut de la Magistrature,

DECRETE :

Article 1er : Les Magistrats dont les noms suivent, atteints par la limite d'âge, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite à compter du **1^{er} janvier 2026** :

N°	Prénoms	Noms	N°Mle	Postes	Grade	Indice
01	Fatoma	THERA	449.42-Y	Président de la Cour suprême	Exceptionnel	1382
02	Mangal	TRAORE	797.86-H	En attente	Exceptionnel	1382
03	Badou Hasseye	TRAORE	904.42-H	Directeur général du Contentieux de l'Etat	Exceptionnel	1382
04	Daouda	DOUMBIA	907.74-V	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
05	Karamoko	DIAKITE	917.59-C	Avocat général à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
06	Alou	NAMPE	929.49-R	Avocat général à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
07	Issa	TRAORE	932.63-G	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
08	Amadou	HAMADOUN	932.64-H	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
09	Moussa	SAMAKE	939.45-L	Conseiller à la Cour d'appel de Bamako	Exceptionnel	1382
10	Souleymane	DOUMBIA	939.49-R	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
11	Abdoulaye	SOW	917.32-X	Président de la Section des Comptes de la Cour suprême par intérim	Exceptionnel	1382

Les intéressés seront rayés du corps de la Magistrature à compter du 1er janvier 2026.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0751/PT-RM DU 11 NOVEMBRE 2025
PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER
CONSULAIRE A L'AMBASSADE DU MALI AU CAIRE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 02 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Bouyagui KEITA** est nommé **Conseiller consulaire** à l'Ambassade du Mali au Caire.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0752/PT-RM DU 11 NOVEMBRE 2025
PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER
CONSULAIRE A L'AMBASSADE DU MALI A BEIJING****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 02 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :****Article 1er :** Monsieur **Alhader Mahamadou MAIGA**, N°Mle 0145.252-J, Planificateur, est nommé **Conseiller consulaire** à l'Ambassade du Mali à Beijing.**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 11 novembre 2025****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA****Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA****Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP****Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU****DECRET N°2025-0753/PT-RM DU 11 NOVEMBRE 2025
PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS A
L'INSPECTION DES SERVICES DIPLOMATIQUES ET
CONSULAIRES****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-052/P-RM du 27 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n°01-068/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0512/P-RM du 07 juillet 2014 fixant le cadre organique de l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :****Article 1er :** Sont nommés **Inspecteurs** à l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires :- Monsieur **Sory Lakamine DIAKITE**, N°Mle 0104.102-Y, Inspecteur des Finances ;- Monsieur **Allaye BAH**, N°Mle 0103.961-M, Inspecteur des Finances.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0754/PT-RM DU 11 NOVEMBRE 2025
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE
DU MALI**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°05-007/P-RM du 09 mars 2005 portant création du Centre national de la Cinématographie du Mali ;

Vu le Décret n°05-190/PT-RM du 18 avril 2005 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre national de la Cinématographie du Mali ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Sidy Lamine BAGAYOKO**, N°Mle 0135.803-X, Enseignant-Chercheur, est nommé **Directeur général** du Centre national de la Cinématographie du Mali.

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2022-0315/PT-RM du 03 juin 2022 portant nomination de Monsieur **Fousseyni MAIGA**, N°Mle 0145-825.K, Journaliste-Réalisateur, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la Culture,
de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Mamou DAFPE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0755/PM-RM DU 12 NOVEMBRE 2025
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
PERMANENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA
JEUNESSE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2019-059/P-RM du 05 décembre 2019 portant création du Conseil supérieur de la Jeunesse ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2019-0976/P-RM du 19 décembre 2019, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil supérieur de la Jeunesse ;

Vu le Décret n°2025-0463/PM-RM du 16 juillet 2025 fixant les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la Jeunesse ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Ahmed Mohamed YAHYA**, Administrateur Civil, N°Mle 950.82-D, est nommé **Secrétaire permanent** du Conseil supérieur de la Jeunesse.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 novembre 2025

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse et des Sports,
Chargé de l'Instruction civique et de la
Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°00645/G.DB-CAB en date du 01 août 2025, il a été créé une association dénommée : « Société Malienne de Cancérologie Association », en abrégé (SOMACAN).

But : Renforcer la collaboration entre les spécialistes en cancérologie ; promouvoir la pluridisciplinarité entre les cancérologues et d'autres spécialité de différentes disciplines au Mali et ailleurs ; renforcer les compétences en cancérologie au Mali ; etc.

Siège Social : Bamako, Lafiabougou, Rue : 370 ; Porte : 5014.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Pr Koniba DIABATE

Secrétaire générale : Dr Zakari SAYE

Secrétaire général adjoint : Dr Hamidou D DOUMBIA

Secrétaire chargé des relations extérieures et des affaires sociales : Dr Fatoumata M SIDIBE

Secrétaire adjoint chargé des relations extérieures et des affaires sociales : Dr Madani LY

Secrétaire chargé des questions de recherches scientifiques, de formation et d'éthique : Dr Cheick Mansour DIARRA

Secrétaire adjoint chargé des questions de recherches scientifiques, de formation et d'éthique : Dr Tonnié FOFANA

Trésorier général : Dr Karim KONATE

Trésorier général adjoint : Dr Ouleymatou SIBY

Secrétaire à l'organisation et à l'information : Dr Mahamadou COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'organisation et à l'information : Dr Amadi Amadou SOW

Secrétaire aux conflits : Dr Abdrahamane A KONE

Secrétaire aux conflits adjoint : Dr Idrissa M DIARRA

Suivant récépissé n°0525/G.DB-CAB en date du 17 juin 2025, il a été créé une association dénommée : « Association Farafina Yeredon Blon », en abrégé (AFYB).

But : Développer et solidifier les réseaux d'échanges et de collaboration entre les acteurs détenteurs de savoir-faire traditionnel du Mali et de l'Afrique ; contribuer à la diffusion des savoir-faire et de la culture tant au Mali qu'en Afrique ; etc.

Siège Social : Bamako, Djicoroni Para ; Rue : 198, Porte : 5068.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ibrahima SANOGO

Vice-président : Boubacar SYLLA

Secrétaire générale : Aïchata KEITA N°2

Secrétaire général adjoint : Namaké KEITA

Trésorier général : Moussa COULIBALY

Trésorier général adjoint : Hawa DIARRA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Massama KEITA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation adjoint : Moussa SANOGO

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles : Ganté SOUMBOUNOU

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles adjoint : Hawa TOUNKARA

Secrétaire à l'information et à la communication : Ibrahim BAGAYOKO

Secrétaire à l'information et à la communication adjoint : Mohamed A COULIBALY

1er Secrétaire aux relations extérieures et au partenariat : Ousmane DIAWARA

2ème Secrétaire aux relations extérieures et au partenariat : Aichata KEITA N°1

Commissaire aux comptes : Alassane SOW

Suivant récépissé n°0715/GDB-CAB en date du 26 août 2025, il a été créé une association dénommée : « Mouvement Citoyen pour le Renforcement du Patriotisme », en abrégé (MCRP).

But : Contribuer à l'épanouissement de la jeunesse, au bien-être de la population et au renforcement du patriotisme ; etc.

Siège Social : Bamako, Kalabancoura ; Rue : 619 lot. PV/1.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Youssouf DIARRA

Vice-président : Makoura KOUROUMA

Secrétaire général : Abdoul Kader SANGARE

Secrétaire général adjoint : Aliou Boubeye MAIGA

Secrétaire administratif : Fatoumata CAMARA

Secrétaire administratif adjoint : Lassina COULIBALY

Trésorier général : Ibrahim KEBE

Trésorière générale adjointe : Atou SYLLA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Fadima Falaly SACKO

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation adjoint : Yaya TANGARA

Secrétaire à la communication porte-parole : Hawa CAMARA

Secrétaire à la communication porte-parole adjoint : Assanatou DEMBELE

Secrétaire aux affaires culturelles, religieuses et aux conflits : Youssouf MAIGA

Secrétaire aux affaires culturelles, religieuses et aux conflits adjoint : Mahamadou SACKO

Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation professionnelle : Adama COULIBALY

Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation professionnelle adjoint : Saran KABA

Secrétaire aux affaires intérieures et extérieures : Bakary KONE

Secrétaire aux affaires intérieures et extérieures adjoint : Alex DEMBELE

Secrétaire au développement : Ali BORE

Secrétaire au développement adjoint : Fatoumata DICKO TOURE

Secrétaire aux affaires juridiques : Abdoulaye TRAORE

Secrétaire aux affaires juridiques adjoint : Solo Mory SIDIBE

Secrétaire à la santé, à la solidarité et aux affaires sociales : Ibrahim TOURE

Secrétaire à la santé, à la solidarité et aux affaires sociales adjoint : Djenebou MALLE

Secrétaire à l'environnement, à l'assainissement et à l'aménagement du territoire : Ousmane GUINDO

Secrétaire à l'environnement, à l'assainissement et à l'aménagement du territoire adjoint : Sidy Mohamed GUEYE

Secrétaire chargé aux sports, à la jeunesse et aux arts : Mohamed DIARRA

Secrétaire chargé aux sports, à la jeunesse et aux arts adjoint : Bakary SANOGO

Secrétaire à la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille : Adam KANTE

Secrétaire à la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille adjoint : Drissa DEMBELE

Suivant récépissé n°2025-13/P-C KIG en date du 10 octobre 2025, il a été créé une association dénommée : « Coordination des Associations du Cercle de Kignan », en abrégé (CACK).

But : Assurer la coordination des Associations de développement à l'intérieur et à l'extérieur de l'ensemble des communes du Cercle de Kignan ; promouvoir, contribuer et participer pleinement aux actions de développement socio-économique, culturel et sportif du Cercle de Kignan ; lutter contre le chômage et l'analphabétisme des jeunes du Cercle de Kignan ; contribuer à la formation civique des jeunes et à l'amélioration des conditions de vie des populations du Cercle de Kignan ; aider les Autorités à lutter contre l'insécurité et à restaurer et maintenir un climat de paix, d'entente et de solidarité.

Siège Social : Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Dr Bakari SANOGO

Vice-président : Mamadou COULIBALY

Secrétaire général : Modibo Kane BALLO

Secrétaire général adjoint : Massa DJOURTE

Secrétaire administratif : Issa TRAORE

Secrétaire administratif 1er adjoint : Chaka MALLE

Secrétaire administratif 2ème adjoint : Etienne BALLO

Secrétaire au trésor, au matériel, aux finances et à l'économie : Amadou Youssouf TRAORE

Secrétaire au trésor, au matériel, aux finances et à l'économie adjoint : Adama BERTHE

Secrétaire à l'organisation : Moussa Adama SANOGO

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Arouna DIARRA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Alou SANOGO

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Bah Oumar MARIKO

Secrétaire aux relations extérieures : Mamadou Hassana COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Abdoul DEMBELE

Secrétaire chargé de la Diaspora : Adama BALLO

Secrétaire chargé de la Diaspora adjoint : Fatogoma DIARRA

Secrétaire chargé du développement, de la promotion des projets, du plaidoyer, du lobbying et de l'emploi : Noufou SANOGO

Secrétaire chargé du développement, de la promotion des projets, du plaidoyer, du lobbying et de l'emploi adjoint : Saliffou SANGARE

Secrétaire à la communication, à l'information et aux nouvelles technologies : Siaka TRAORE

Secrétaire à la communication, à l'information et aux nouvelles technologies adjoint : Sidiki TOGOLA

Secrétaire à la santé à l'hygiène, à l'assainissement et à l'action sociale : Pr Momine TRAORE

Secrétaire à la santé à l'hygiène, à l'assainissement et à l'action sociale adjoint : Pr Djibril M COULIBALY

Secrétaire à la protection de l'environnement : Soungalo BERTHE

Secrétaire à la protection de l'environnement adjoint : Dr Yapegué BAYOGO

Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation : Bréhima SANOGO

Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation adjoint : Arouna BERTHE

Secrétaire chargé des arts et la culture : Lamissa TRAORE

Secrétaire chargé des arts et la culture adjoint : Mamoutou OUONOGO

Secrétaire aux sports et à la jeunesse : Lozeni SANOGO

Secrétaire aux sports et à la jeunesse adjoint : N'Tio BOLEZOGOLA

Secrétaire chargée de la promotion de la femme et de l'enfant : Nana Kadidia COULIBALY

Secrétaire chargée de la promotion de la femme et de l'enfant adjoint : Abibata NIAMBELE

Commissaire aux comptes : Dr Ladj MALLE

Commissaire aux comptes adjoint : Dr Diakalia BERTHE

Secrétaire aux conflits : Fousseyni KONE

Secrétaire aux conflits adjoint : Alou BALLO

Suivant récépissé n°0821/G.DB-CAB en date du 20 novembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association Malienne d'aide aux Personnes Asthmatiques », en abrégé (AMAPA).

But : Réduire les hospitalisations et les arrêts de travail ou d'école ; sensibiliser les populations sur les facteurs déclencheurs de l'asthme (poussières, pollution, fumée etc) promouvoir l'hygiène de vie (sport adapté, alimentation, environnement sain ; etc).

Siège Social : Bamako, Kalabancoura ; Rue : 104, en face de Station SOMAPP.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Boubacar Famori DIAWARA

Secrétaire général : Dado FOFANA SOAS

Secrétaire général adjoint : Malon KEITA

Secrétaire administratif : Fablan DIAWARA

Secrétaire aux finances : Sadio KONARE

1er Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Mamadou SAGARA

2ème Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Fassigui SINAYOGO

Commissaire aux comptes : Gaoussou KOUMA

Commissaire aux comptes adjoint : Niamé DOUMBIA

Secrétaire à la communication et à la presse : Adama CISSE

Secrétaire à la communication et à la presse adjoint : Assitan SACKO

Secrétaire aux relations extérieures : Mamadou DAO

Secrétaire chargé des droits et devoirs: Aly SAGARA

Secrétaire chargé à la promotion des femmes et genre : Moussa N'DIAYE

Secrétaire chargé à la promotion des femmes et genre adjoint : Assitan Kouraba DIAWARA

Secrétaire chargé de l'emploi et de l'éducation : Isiaka TRAORE

Secrétaire aux conflits : Mamadou Fadiala SISSOKO

Secrétaire aux conflits adjoint : Alassane DIALLO